

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°2023.10.19.1

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

N°2023.10.19.2

Subvention exceptionnelle au Comité du Secours Populaire de Pantin au profit des victimes du tremblement de terre survenu au Maroc et de la tempête Daniel survenue en Libye

N°2023.10.19.3

Désignation d'un correspondant Défense au sein du conseil municipal

CABINET DE M. LE MAIRE

N°2023.10.19.4

Modification de la dénomination du Centre Municipal de Santé Eugène & Marie-Louise CORNET en Centre Municipal de Santé Jacques ISABET

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°2023.10.19.5

Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

N°2023.10.19.6

Rapport annuel sur le développement durable pour l'année 2023

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Finances

N°2023.10.19.7

Rapport sur les orientations budgétaires 2024

N°2023.10.19.8

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

N°2023.10.19.9

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024

N°2023.10.19.10

Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57

N°2023.10.19.11

Adoption du règlement budgétaire et financier

Direction des Ressources Humaines

N°2023.10.19.12

Modification du tableau des emplois

N°2023.10.19.13

Versement du Complément indemnitaire annuel au titre de l'année 2023

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N°2023.10.19.14

Adhésion au SIFUREP des communes de Tremblay-en-France, d'Ennery, de Coubron et d'Ormesson-sur-Marne

Direction du Numérique

N°2023.10.19.15

Approbation de la Convention de service commun du système d'information géographique territorial entre l'EPT Est Ensemble et la commune

N°2023.10.19.16

Approbation de la Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement de vingt sites municipaux

Direction des Relations avec les usagers

N°2023.10.19.17

Modification de la redevance pour l'occupation de l'accueil du centre administratif par la société Photomaton SAS

N°2023.10.19.18

Fixation de la redevance pour l'occupation de l'accueil du centre administratif par la société ME GROUP

N°2023.10.19.19

Convention de renouvellement de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°2023.10.19.20

Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen au titre des référents PLIE

N°2023.10.19.21

Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet pour le financement du « Projet Insertion Emploi » pour la période 2023

Direction de la Santé

N°2023.10.19.22

Convention de délégation de gestion de l'activité de planification familiale et promotion de santé sexuelle entre la commune et le Département de la Seine-Saint-Denis

N°2023.10.19.23

Convention entre la commune et l'association « Le Kiosque Infos Sida et toxicomanie » portant sur le développement de consultations Prophylaxie Pré exposition au VIH dans les Centres Municipaux de Santé

N°2023.10.19.24

Avenant de prolongation du Contrat Local de Santé 2018-2022

N°2023.10.19.25

Participation à l'expérimentation Santé Protégée

N°2023.10.19.26

Aide à l'installation d'un cabinet de kinésithérapeutes sur la commune

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°2023.10.19.27

Subvention à verser à l'association « Au-Delà des Limites »

N°2023.10.19.28

Modification du règlement du Budget participatif

N°2023.10.19.29

Nouveau règlement intérieur des ludothèques

Direction de la Jeunesse et des sports

N°2023.10.19.30

Convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'Olympique de Pantin

N°2023.10.19.31

Convention de mise à disposition des communes du Territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N°2023.10.19.32

Dispositif de soutien exceptionnel aux commerces pantinois

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction de l'Habitat, du Logement et du Foncier

N°2023.10.19.33

Conventions d'aide au logement des femmes victimes de violences avec les bailleurs sociaux Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, ICF Habitat, Seqens, Immobilière 3F et Vilogia

N°2023.10.19.34

Demande de garantie d'emprunt par le bailleur social CLESENCE

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°2023.10.19.35

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

N°2023.10.19.36

Augmentation du capital social et modification des statuts de la société publique locale UniGéo

N°2023.10.19.37

Approbation du rapport des administrateurs de la commune pour l'exercice 2022 de la SPL Ensemble

N°2023.10.19.38

Approbation du rapport des administrateurs de la commune pour l'exercice 2022 de la SEMIP

N°2023.10.19.39

Modification de la participation au capital de la SEMIP par le rachat d'actions de la société Eiffage Énergie Systèmes

N°2023.10.19.40

Cession à la société Brooklyn Co-Invest d'un terrain issu de l'ancien « site Efferis » pour réaliser l'opération des « Grandes Serres »

N°2023.10.19.41

Avenant n°3 à la promesse de vente liant la société Brooklyn Co-Invest et la commune portant sur l'acquisition par la commune des emprises foncières nécessaires à la création d'une voie nouvelle entre le chemin latéral au chemin de fer et la rue Louis-Nadot

N°2023.10.19.42

Avenant n°1 à la Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) des Grandes Serres

N°2023.10.19.43

Avenant n°1 à la Convention tripartite relative à l'occupation privative du domaine public en vue de l'aménagement d'une passerelle en surplomb et sur le domaine public des villes de Paris et de Pantin dite « Passerelle des Grandes Serres »

N°2023.10.19.44

Avenant n°1 à la Convention d'autorisation d'occupation, de surplomb et de superposition d'affectation du domaine public fluvial de la commune de Paris

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

N°2023.10.19.45

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Vœux présentés par la majorité municipale

N°2023.10.19.46

Voeu relatif aux catastrophes naturelles s'étant produites en Afrique du Nord et à la situation migratoire en Méditerranée

N°2023.10.47

Voeu au Conseil municipal du 19 octobre 2023 contre la sortie de la géographie prioritaire des Sept Arpents et de l'Ilot 27 à Pantin

N°2023.10.48

Voeu relatif au budget de l'expérimentation "Territoires Zéro Chômeur" pour 2024 présenté par la majorité municipale

La séance est ouverte sous la présidence de M. Kern.

M. le Maire - Je vais demander à François BIRBES de faire l'appel. François ?

Il est procédé à l'appel.

M. BIRBES - Chers collègues, bonsoir.

Bertrand KERN, Mathieu MONOT, pouvoir, Mirjam RUDIN, Hervé ZANTMAN, pouvoir, Nadine CASTILLOU, Salim DIDANE, Leïla SLIMANE, Vincent LOISEAU, il arrive, Emma GONZALEZ SUAREZ, Rida BENNEDJIMA, Mélina PELÉ, François BIRBES, Françoise KERN, pouvoir, Nacime AMIMAR, Charline NICOLAS, Bruno CARRÈRE absent, Sonia GHAZOUANI-ETTIH, Augustin IGNACIO-PINTO, Antoine BARGAS, Pierre PAUSICLÈS, Zora ZEMMA, Nadia AZOUG, pouvoir, Abel BADJI, Philippe LEBEAU, Nathalie BERLU pouvoir, Christine LEHEMBRE, Franck TIKRY, Julie ROSENCZWEIG, Delphine CAMMAL pouvoir, Hawa TOURÉ pouvoir, Antoinette LORANGE, Pierric AMELLA, Elodie SALMON, Marc LANGLADE, Rui WANG, Alice NICOLLET, Nadège ABOMANGOLI absente, Samir AMZIANE absent, Fabrice TORRO absent, Catherine CLÉMENT absente, Geoffrey CARVALHINHO, Jean-Luc FRANÇOIS, Fabienne JOLLES absente, Yazid ARIFI absent, Leïla BEDJIA.

M. le Maire - Je vais vous demander de vous lever. Mesdames et Messieurs les étus, Mesdames et Messieurs, vendredi 13 octobre dernier, Dominique BERNARD, un professeur agrégé de lettres modernes du lycée Gambetta d'Arras dans le Pas-de-Calais, a été lâchement assassiné devant son établissement par un terroriste islamiste de 20 ans. Au moins trois autres personnes ont été blessées, dont un agent du lycée. Dominique BERNARD est mort d'avoir eu le courage de s'être interposé pour l'empêcher de commettre ses crimes.

Aujourd'hui, comme il y a trois ans, avec l'assassinat de Samuel PATY devant son lycée de Conflans-Sainte-Honorine, il est mort parce qu'avant tout, il était un professeur de l'école de la République, porteur et gardien de ses valeurs, comme beaucoup d'autres avant lui. Dès le commencement, Jules FERRY, véritable fondateur de notre école de la République, avec ses lois instaurant une instruction publique gratuite, obligatoire et laïque pour toutes et pour tous, a souhaité protéger l'école de toute violence politique, de toute influence religieuse, de tout dogme particulier.

C'était pour lui un prérequis nécessaire afin d'assurer la démocratisation de l'école, de garantir la liberté de conscience des maîtres et des élèves et à travers eux, l'unité de la République française. En 1887, Jules FERRY est lui aussi victime d'un attentat, le deuxième, pour son combat émancipateur. Il en ressortira gravement blessé et atteint. Nous célébrons cette année le 130^e anniversaire de sa mort.

Jean ZAY, ministre de l'Éducation nationale de 1936 à 1939, du gouvernement Léon BLUM, et véritable incarnation de l'esprit de résistance, du principe de laïcité et de liberté d'expression, s'inscrira 50 ans plus tard dans cette volonté de faire de l'école un lieu public où l'État garantit la neutralité des consciences. Au centre du projet de Jean ZAY, il y a l'émancipation, le développement du sens critique, une école ouverte sur la société. Jean ZAY sera arrêté puis assassiné à l'âge de 40 ans par la milice du régime de Vichy en 1944, parce qu'il était juif, parce qu'il était franc-maçon, parce qu'il était radical socialiste et parce qu'il portait en lui un message d'émancipation et de liberté.

Avec la mort de Dominique BERNARD, l'école est donc une nouvelle fois la cible d'un obscurantisme séculaire contre lequel nous devons nous élever. Je tiens à cet égard à exprimer aujourd'hui, et je crois que vous serez avec moi pour cela, tout mon soutien aux enseignants, aux employés de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves, à nos agents municipaux qui font vivre nos écoles au quotidien et permettent à nos enfants de se construire et de devenir peu à peu des citoyens et des citoyennes de la République conscients et libres.

Je ne ferai pas aujourd'hui mention de la guerre qui sévit depuis plusieurs jours sur les rives orientales de la Méditerranée, parce que cela n'a rien à voir avec nos écoles, parce que cela ne doit en aucun cas les affecter. Jean ZAY, encore lui, a écrit un jour, je cite, que « les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas ».

Sur ces mots qui gardent tout leur sens aujourd'hui, je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire de Dominique BERNARD.

Minute de silence.

Je vous remercie.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°1 Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

M. le Maire - Le quorum étant réuni, nous pouvons commencer nos travaux. La note numéro 1 concerne le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023. Vous savez que maintenant, c'est une obligation légale. Nous devons donc, au Conseil municipal suivant, approuver ce procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N°2 Subvention exceptionnelle au Comité du Secours Populaire de Pantin au profit des victimes du tremblement de terre survenu au Maroc et de la tempête Daniel survenue en Libye

M. le Maire - La note numéro 2. Il s'agit d'une subvention exceptionnelle au Comité du Secours Populaire de Pantin au profit des victimes du tremblement de terre survenu au Maroc et de la tempête Daniel survenue en Libye. Je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 10.000 euros au Comité du Secours Populaire Français de Pantin.

Avis de la première commission, de la deuxième commission et de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Oui, Augustin ?

M. IGNACIO-PINTO - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Nous soutenons la subvention exceptionnelle pour les victimes des drames qui ont endeuillé le Maroc et la Libye, le Secours Populaire est la structure indiquée pour cela. Cette association, qui n'est plus à présenter, développe des partenariats ancrés dans la durée avec des partenariats locaux solides. Nous savons que l'argent est utilisé avec attention et va en soutien effectif vers celles et ceux qui en ont besoin.

Oui, il est de notre devoir d'être présents comme nous le pouvons aux côtés des victimes au Maroc et en Libye. Notre pays, mais aussi notre Ville, y entretiennent des relations historiques. Des Pantinoises et des Pantinois y ont de la famille. D'autres y sont partis en vacances.

Enfin, nous partageons la Méditerranée. Ces drames nous touchent et nous concernent alors, il fait sens, dans ces circonstances, que la Ville de Pantin accorde une subvention exceptionnelle au Secours Populaire. Merci.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres interventions ? Pas d'opposition, ni d'abstention ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

N°3 Désignation d'un correspondant Défense au sein du Conseil municipal

M. le Maire - Nous avons ensuite la désignation d'un correspondant Défense au sein du Conseil municipal. C'est une obligation qui date maintenant de 2002. Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune pour ce qui concerne les questions de défense, il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil municipal et des habitants de la commune. Je vous propose la candidature de Franck TIKRY.

Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret comme cela est possible lorsqu'il s'agit de désigner une personne ? Personne ne le souhaite ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Monsieur TIKRY, vous êtes donc élu à l'unanimité correspondant Défense au sein du Conseil [applaudissements].

CABINET DE M. LE MAIRE

N°4 Modification de la dénomination du Centre Municipal de Santé Eugène et Marie-Louise CORNET en Centre Municipal de Santé Jacques Isabet

L'objet numéro 4. Il s'agit de la modification de la dénomination du Centre Municipal de Santé Eugène et Marie-Louise-Cornet en Centre Municipal de Santé Jacques Isabet.

Vous le savez, c'est un engagement que j'avais pris après le décès du Maire de Pantin de 1977 à 2001, d'honorer sa mémoire en donnant son nom à un lieu ou à un équipement public. Il faut que vous sachiez que j'en ai discuté avec sa famille. Et donc, Jacques ISABET avait été celui qui avait reconstruit le Centre de Santé Cornet là où il est aujourd'hui. Cela n'a pas de conséquence puisqu'on honorera toujours le couple CORNET avec une rue du même nom.

Mais là, il s'agit de vous proposer d'honorer la mémoire de Jacques ISABET, et ce Centre de Santé avait une place un peu particulière dans son cœur parce que, si mes souvenirs sont bons et mes renseignements aussi, je crois que c'est là qu'il a rencontré son épouse. Donc, je vous propose d'approuver la modification de la dénomination du Centre Municipal de Santé Eugène et Marie-Louise CORNET en Centre Municipal de Santé Jacques ISABET, et de m'autoriser à signer tout document nécessaire pour ce faire.

Avis de la première commission, de la deuxième commission, de la troisième commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur AMIMAR ?

M. AMIMAR - Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre groupe souhaite rendre hommage à la mémoire de Jacques ISABET. Aujourd'hui, nous rendons hommage à la mémoire d'un homme qui a mis sa vie au service de la Ville de Pantin. Jacques ISABET a été Maire de Pantin, engagé au parti communiste. Son action restera dans les cœurs et les esprits des Pantinoises et des Pantinois.

Il a consacré sa vie à la défense des droits des travailleurs, à la promotion de l'égalité sociale et à la construction d'une société plus juste. En tant que Maire, il a œuvré pour améliorer la vie de ses administrés en mettant en place des politiques éducatives et de sensibilisation, des programmes visant à réduire les inégalités et à former les adultes et à assurer un meilleur avenir pour tous.

Sa vision progressiste a laissé une empreinte indélébile sur notre communauté. Jacques ISABET était bien plus qu'un homme politique. Il était une personnalité qui aimait parcourir et alimenter la Ville. Il a su rassembler les gens, les inspirer et les encourager à lutter pour un avenir meilleur. Nous tenons à le redire, il fut le premier Maire à s'entourer d'écologistes. Ce soir, nous l'honorons en renommant le Centre de Santé avec son nom. Nous n'oublierons pas Jacques ISABET. Merci à vous.

M. le Maire - D'autres interventions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, c'est un moment important de nommer le Centre de santé Jacques Isabet. Nos amis communistes ne sont pas là ce soir, mais je pense qu'ils auraient voté totalement pour cette délibération, en tout cas au nom de mon groupe, il est tout à fait normal de faire cette action et d'autant plus que c'est un exemple pour de nombreux jeunes aujourd'hui, parce que c'était un ouvrier qui est devenu Maire de sa ville.

Je pense qu'aujourd'hui, il manque beaucoup de profils comme Jacques ISABET, de personnes qui étaient ouvrières et qui deviennent élues de la nation, élues de la République, Maire, premier magistrat d'une commune, et je pense que son action et son parcours sont un exemple, donc, c'est tout à fait normal que l'ancien Maire de Pantin, Monsieur ISABET, ait aujourd'hui son nom accolé à un Centre de Santé qu'il a lui-même configuré, inauguré et voulu par toute sa volonté. Je vous remercie.

M. le Maire - Pas d'autres interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie pour la mémoire de Jacques ISABET. Il y aura un dévoilement de plaque après le prochain Conseil municipal, en même temps que nous procéderons à l'élection d'adjoints au Maire honoraires, qui seront quatre, lors du budget. Il faudra que Monsieur CARVALHINHO, pour qu'on tienne les délais, ne parle pas trop pendant cette séance.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

N°5 Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

M. le Maire - Nous passons à la note numéro 5. Madame TOURÉ ayant été empêchée, elle m'a demandé de présenter cette note.

Il s'agit donc du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes en 2023. D'abord, la commune, en tant qu'employeur, il faut savoir que chez nous, nous avons 64 % des femmes qui sont employées dans notre administration. Là où ça devient intéressant et où j'ai une certaine fierté, c'est que dans les postes de direction, on retrouve le même pourcentage. 65 % des femmes sont dans les postes de direction. Et si on va dans les postes de chef de service, on a 63 % qui sont des femmes.

Donc, cela veut dire que, contrairement à ce que l'on peut voir dans certaines administrations où plus on monte, de catégorie C à catégorie B, il y a moins de femmes, plus d'hommes et catégorie A, moins de femmes, plus d'hommes. À Pantin, ce n'est pas le cas. Sur deux filières, elles sont globalement nettement supérieures à la moyenne, hormis sur la filière technique où les femmes ne sont que 43 %.

Il reste une disparité importante en matière d'écart salarial, puisque la moyenne, sur les effectifs totaux, pour une femme est de 1 943,67 euros pour 2 175,71 euros pour un homme. Donc, les hommes gagnent un peu plus. On n'est pas dans les 30 % que l'on trouve au niveau du secteur privé. On est à un peu plus de 10 %, mais il y a quand même aujourd'hui une différence.

Sur les politiques publiques, vous le savez tous, la municipalité a fait de l'année 2023 l'année pour l'égalité femmes-hommes et pour la lutte contre les discriminations. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites, mais je vais m'attarder sur quelques actions concrètes. La semaine de l'égalité en mars 2023, qui a touché tous les domaines, le sport, le bien-être, l'art, la culture, le spectacle, des soirées événements, des tables rondes, des ateliers de sensibilisation, d'écriture, un ciné-débat, un documentaire et une soirée de clôture.

Nous avons aussi fait le salon des agricultrices des cafés conviviaux, le mois de l'empowerment, une consultation de mise en place de psychotraumatologie, la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques gratuites, la mise en place du projet « Faire bouger les filles » sous l'égide de l'Agence Nationale du Sport, un accord avec les bailleurs en vue de réserver des logements sociaux pour les femmes victimes de violences, (vous aurez une note ce soir qui sera soumise à votre vote), un espace d'information et de prise en charge et d'accueil des femmes à Pantin, la Maison des femmes. Je vous annonce d'ores et déjà que l'inauguration aura lieu le 22 novembre prochain. Évidemment, je vous y convie.

Donc, nous avons bien avancé, beaucoup travaillé. Nous avons été, je crois, au rendez-vous. L'année n'est pas finie, évidemment, et comme je m'y suis engagé, il y aura l'année Pantine qui fera l'objet d'un rapport au premier Conseil municipal de l'année 2024.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? Des questions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, vous présentez un rapport des actions. Il y a des choses très positives. Comme vous venez de l'annoncer, le 22 novembre, l'inauguration de la Maison des femmes, c'est quelque chose de très fort et de très beau. D'ailleurs, à Saint-Denis, pour ceux qui la connaissent, à l'hôpital Delafontaine, il y a une Maison des femmes, c'est quelque chose de très remarquable et je vous invite vraiment tous à y aller. J'espère que Pantin pourra se doter d'une Maison des femmes tout aussi efficace.

Une petite remarque également sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau salarial dans l'administration, ce n'est pas propre qu'à Pantin, attention, mais c'est le problème de beaucoup d'administration, et quasiment de toutes les administrations publiques, où il y a toujours une différence salariale, même si les postes évoluent, comme vous le rappelez, avec beaucoup plus de directions pour les femmes.

Mais, il y a encore beaucoup de choses à faire de ce côté-là pour que nous ayons une vraie égalité entre les femmes et les hommes.

On le voit encore, début novembre, il y a une date un peu symbolique parce que c'est le moment où, en fait, il y a quasiment presque deux mois dans l'année où en moyenne, les femmes sont moins bien

payées que les hommes. Au mois de novembre, il y aura une date symbolique. Donc, il faut avancer dessus. Je ne reviendrai pas sur la polémique Pantine. Peut-être qu'on aura l'occasion de le faire au moment du rapport que vous allez présenter.

Toute dernière chose, vous avez, dans ce rapport, écrit qu'il y avait eu une formation réalisée pour les élus de la majorité par le centre Hubertine-Auclert. Le centre Hubertine-Auclert, c'est un très beau centre, qui défend la place des femmes, qui est massivement pour le coup soutenu par la Région. Moi-même, j'ai eu la chance de faire une formation en tant que Conseiller Régional. Mais, je pense que peut-être, il faudrait l'ouvrir à l'ensemble des élus.

Mais, cette question de formation par le centre Hubertine-Auclert est quelque chose à prévoir pour l'ensemble des élus sur votre proposition, Monsieur le Maire. D'ailleurs, vous pouvez même les solliciter pour des expositions ou faire des interventions, et je sais que cela a été le cas dans la Ville pour l'ensemble des Pantinois. Donc, voilà les petites remarques que je voulais apporter à ce rapport, qui est un peu un compte rendu.

Et j'espère qu'effectivement, le rapport pour l'année qui est en train de se dérouler, et qu'on aura en début d'année 2024, sera l'occasion d'avoir aussi des perspectives, pas seulement un bilan, parce que cette question de la place des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, cela doit être traité de façon continue, constante et en permanence, parce qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur le Conseiller municipal, je vous remercie du soutien que vous apportez à ce rapport. Sur la question de la formation, excusez-moi, je ne suis pas Président du groupe d'opposition. J'ai proposé, en tant que chef de la majorité et Maire, une formation pour les élus de la majorité. Vous, vous pouvez, vous en avez tout le loisir.

Je vous rappelle que la formation des élus est une dépense obligatoire dans le budget municipal. Et si vous, en tant qu'élu, vous me demandez, par rapport à votre quote-part, de bénéficier d'une formation au centre Hubertine-Auclert, je n'ai pas le droit de vous la refuser. Elle est de droit.

Et donc, si vous me la demandez, Monsieur le Conseiller municipal, c'est avec plaisir que j'y donnerai une suite, parce que je pense qu'effectivement, les élus de la majorité ont beaucoup à apprendre, mais je suis sûr que les élus de l'opposition ont encore beaucoup plus à apprendre. Donc, c'est sans aucun problème que je donnerai une suite favorable à votre demande si vous la faites.

Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Donc, ce rapport est approuvé.

N°6 Rapport annuel sur le développement durable pour l'année 2023

M. le Maire - En l'absence de Mathieu MONOT, je vous présente aussi le rapport sur le développement durable pour l'année 2023. Vous savez que ce sont deux pré-rapports qui sont obligatoires avant le rapport d'orientation budgétaire.

Donc, ce rapport reprend les principaux actes du PCAET, à savoir tendre vers une Ville plus verte, tendre vers une Ville plus économe en énergie, s'engager dans des pratiques de consommation responsables, promouvoir des modes de déplacement moins énergivores et moins polluants, et poursuivre les efforts d'exemplarité de la Ville.

Cela me donne l'occasion, comme ce n'est pas moi en général qui le présente, de faire un peu le bilan depuis que j'ai été élu Maire, même un peu avant, parce qu'il faut reconnaître que Monsieur ISABET avait posé les premières pierres d'une action en termes de développement durable, même si à l'époque, je jugeais cela insuffisant.

Donc, quand même, en 1999, première participation de la Ville de Pantin à la Journée en ville sans ma voiture. Alors, c'était modeste. Je me souviens, il avait interdit la circulation sur le pont de la mairie et il y avait été déroulé de l'herbe, enfin du gazon.

Mais, c'était une première sensibilisation et il faut le souligner. Puis en 2003, les choses s'accélérent avec la création d'un service Environnement et développement durable. Il n'y en avait pas. La première participation de la Ville à la Semaine du développement durable, toujours en 2003.

En 2004, un plan local de maîtrise de l'énergie. En 2006, et nous étions la première Ville de Seine-Saint-Denis à le faire, nous avons adopté un Agenda 21. En 2007, la première construction HQE, Haute Qualité Environnementale, qui était le label de l'époque, avec la construction de l'école Joséphine-Baker¹⁵⁸

la fin des produits phytosanitaires dans les espaces verts. En 2008, un premier schéma communal d'aménagement cyclable, l'ancêtre du Plan vélo. En 2009, la fin des produits phytosanitaires, cette fois-ci sur la voirie, avec un Plan de désherbage alternatif.

En 2010, la livraison de l'école Saint-Exupéry, première école à énergie zéro et contrairement à ce qui avait été annoncé, ce n'était pas Ivry-sur-Seine, c'était Pantin, parce qu'Ivry avait annoncé qu'ils avaient la première école à énergie zéro de France. Ce n'était pas le cas, parce qu'ils n'avaient pas mis la cantine dans l'équilibre, dans la colonne dépenses énergétiques, alors que nous, nous l'avions mise à l'époque.

En 2016, passage 100 % LED sur l'ensemble de l'éclairage public, première commune de France, avec Istres, à être, la même année, 100 % LED, avec un retour sur investissement qui finalement a été beaucoup plus rapide que prévu, avec l'explosion des coûts de l'énergie. En 2017, l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial. C'était Charline NICOLAS qui s'occupait de cela à l'époque.

En 2019, on adopte un Plan de rénovation thermique du bâti, plus une première Charte de l'arbre, la labellisation Écojardin, l'instauration de la première ZFE pour le Crit'Air 5. Et j'avais eu l'honneur, pour mon groupe politique à la Métropole du Grand Paris, d'avoir défendu cette mise en place de cette ZFE. En 2019, toujours, l'adoption d'un PLU à dimension environnementale renforcée et la mise en place du Plan vélo et du Comité vélo.

En 2021, la ZFE en Crit'Air 4, la hausse de l'enveloppe dédiée à la rénovation thermique du bâti, l'adhésion de la Ville à l'Agence locale de l'énergie et du climat. La première Journée sans ma voiture, mais cette fois-ci, ce n'était plus un pont, c'était pratiquement toute la Ville. Et à ma grande surprise, je me suis fait engueuler parce qu'il y avait certaines rues que j'avais laissées à la circulation et les riverains se sentaient incommodés.

2022, la labellisation Or « Bâtiments durables franciliens » obtenue pour la halle sportive, la création de la SPL UniGéo, avec une pensée pour Serge FERRETTI. Vous savez, cette SPL qui va permettre de mettre en place la géothermie, qui va arriver avant la fin du mandat dans 40 % des foyers pantinois, le lancement de 42 audits énergétiques sur les bâtiments soumis au décret tertiaire, le passage de toute la Ville en zone 30 et l'adhésion de la Ville à Airparif.

Pour 2023, nous lançons les travaux de construction du réseau de chaleur. Nous avons expérimenté le rétrofit sur la flotte municipale, la création de deux jardins partagés et de deux cours jardins, l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial numéro 2, et la troisième « Journée sans ma voiture », avec un nouveau temps de clôture en soirée. Tout cela vous est largement détaillé dans le Plan qui vous a été remis.

Et je pense qu'il prouve quoi ? Il prouve que nous sommes une municipalité qui depuis maintenant plus de 20 ans, a une attention très particulière et forte pour lutter contre le réchauffement climatique et le rejet des gaz à effet de serre. On peut certainement faire mieux, mais je pense que l'on fait beaucoup et qu'autour de nous, beaucoup de villes, parce qu'elles n'en ont pas les moyens par ailleurs, souvent, ne peuvent pas en faire autant.

Donc, voilà le rapport annuel sur le développement durable que je voulais vous présenter et vous demander de l'approuver par votre vote.

Avis de la commission numéro trois : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur AMELLA ?

M. AMELLA - Bonsoir à tous. Mes chers collègues. Je voudrais déjà remercier les services pour ce beau travail de synthèse, qui est quand même particulièrement complexe, et qui est de plus en plus difficile à réaliser, parce que le développement durable s'inscrit dans l'ensemble des politiques de notre collectivité. Et donc c'est difficile d'en faire une synthèse quand ça touche à tout. De l'ambition environnementale, du portail éducatif à la journée sans voiture, en passant par la restauration scolaire, ce sont tous les champs des compétences de la Ville qui se verdissent.

Après, il s'agit du dernier rapport sur le développement durable du précédent Plan Climat Air Énergie Territorial, puisque avec l'approbation à venir de notre futur Plan d'action sur lequel nous sommes en train de travailler, c'est une ambition encore accrue sur l'air, sur l'énergie, sur les mobilités, sur l'exemplarité de la collectivité et sur la végétalisation. On en a peu parlé, je crois que cela a fait l'objet d'un seul article dans Canal, mais je voulais souligner l'une des actions sur laquelle on travaillait depuis le début du mandat et qui a pu aboutir cette année. c'est le rétrofit d'un des véhicules municipaux.

13/58

Pour rappel, le rétrofit, ce mot particulièrement barbare, c'est remplacer un moteur diesel par un moteur électrique sans mettre tout le véhicule à la casse. Donc, c'est vraiment l'objectif d'arriver à démontrer par l'exemple que l'on peut trouver des solutions pour répondre aux exigences de la ZFE, de la Zone à Faible Émission, sans jeter l'ensemble du véhicule, pour lutter contre la pollution de l'air qui continue à tuer, je le rappelle, près de 8 000 Franciliens chaque année.

Demain, c'est aussi le réseau de chaleur qui va permettre de limiter collectivement notre dépendance aux énergies fossiles pour le chauffage. Et nous aurons aussi un gros travail de sensibilisation à faire pour l'éradication du chauffage au bois qui, s'il est vertueux dans certains domaines et à certains endroits, est particulièrement contre-productif pour le chauffage en milieu urbain. Pour rappel, en Ile-de-France, le chauffage au bois concerne moins de 5 % de l'énergie consommée, pour 85 % des particules fines émises par le secteur résidentiel. Donc, ce n'est pas un petit sujet.

Sur les mobilités, on continue à avancer pour sécuriser les déplacements à pied et à vélo, comme on peut le voir par exemple avec les travaux qui sont en cours devant l'Hôtel de Ville, avec la sécurisation des traversées de ce carrefour très accidentogène, et les premières actions du Plan de circulation qui commencent à voir le jour suite à la concertation que nous avons pu mener pendant toute l'année avec les habitants, et la préfiguration aux Quatre-Chemins de cette future place, rue-jardin végétalisée, devant le square Anne-Frank.

C'est aussi, et je terminerai par-là, la question du management environnemental qui progresse dans le cadre de ce rapport, avec l'évaluation de nos politiques publiques qui nous permet de faire une approche non seulement sur le plan du bilan carbone, mais aussi sur l'impact environnemental. Je ne cesse de le répéter, mais la question environnementale ne se limite pas au carbone, mais aussi à la question de comment on s'adapte, comment est-ce qu'on préserve la biodiversité, la ressource en eau, comment on limite les déchets et comment on lutte contre la pollution, et notamment la pollution de l'air.

Je vous remercie pour ce rapport.

M. le Maire - Merci. D'autres interventions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues. Nous n'allons pas être tout à fait d'accord, parce que je pense qu'on n'a pas la même vision de ce que doit être une écologie dans une commune et je ne suis pas du tout en phase avec votre bilan, mais pas du tout. Je garderai l'ensemble de mes arguments parce que je crois que l'on va voter un Plan climat d'ici la fin de l'année. Ce sera vraiment l'occasion, en plus, si c'est en fin d'année, c'est-à-dire que ce sera filmé, donc, ce sera l'occasion de s'exprimer devant toutes les Pantinoises et les Pantinois.

Mais, pardon, quand je me promène dans Pantin tous les jours, je me demande où est l'écologie, où est l'écologie populaire, où est l'écologie solidaire, où est l'écologie tout court, les bonnes respirations, qu'on peut circuler à vélo librement.

Moi, je veux juste vous raconter une petite anecdote qui vient de m'arriver et je ne vais pas être très long, parce que je pense qu'on aura tout un débat après sur le débat d'orientation budgétaire et je réserverai tous mes arguments et toutes mes propositions pour le Plan climat local que nous voterons en fin d'année. Je prends une anecdote. J'ai mon vélo en ce moment qui est en réparation. Ce soir, j'avais plusieurs événements et je me suis dit : je vais réactiver mon abonnement Vélib'.

Sans trop de mal, j'y arrive sur mon téléphone, j'arrive, j'ai deux stations de Vélib' à côté de chez moi, église de Pantin : aucun Vélib' en bon état. J'ai trouvé un Vélib' en mauvais état. Vous n' imaginez pas le bruit des freins et le nombre de mètres que j'ai dû faire pour freiner. La plupart de la Ville, je l'ai faite, donc je suis parti de l'église de Pantin, je suis allé jusqu'à l'entrée des Quatre-Chemins parce que j'ai inauguré la Mission locale emploi d'Aubervilliers et j'ai emprunté la ville à vélo.

Donc, ce que vous dites, Monsieur le Conseiller municipal Europe Écologie les Verts, sur l'apaisement face à la mairie pour les vélos, pas du tout. Je pense qu'il y a même des virages qui sont peut-être un peu plus compliqués qu'avant. Quand on arrive aux Quatre-Chemins, c'est une catastrophe.

Vous avez des pistes de vélos qui ont été faites il y a à peu près une dizaine d'années, vous arrivez, vous n'avez même plus de place, vous n'arrivez même plus à circuler. Vous arrivez, vous avez des barricades partout parce qu'il y a des travaux, il n'y a pas de déviation. Vous avez des véhicules qui sont mal garés. Vous avez même quelqu'un, moi qui suis de droite, je me suis fait traiter : « dégage le bobo », à un moment donné, quand j'arrivais devant une voiture.

C'est pour vous dire que l'apaisement, l'écologie, le vélo, par ailleurs, pareil, le chemin inverse pour retourner à Pantin parce que j'étais avec Monsieur DIDANE pour une belle inauguration d'un tiers-lieu dans notre commune à Pantin, je vous invite vraiment à le découvrir, pareil, le chemin était plein d'embûches et donc c'est un peu ça, en fait, ce que vivent beaucoup de Pantinois en permanence, des moyens de locomotion Vélib' qui ne fonctionnent pas, des pistes cyclables qui sont impraticables, pareil, des espaces verts parfois qui manquent à certains endroits. Il y a quelques parcs qui ont été refaits, mais il manque beaucoup d'espaces verts et cela a été plutôt : un peu de béton et pas assez de vert.

Vous avez également beaucoup de choses qui pourraient être accélérées au niveau de la transition énergétique sur différents bâtiments. Encore une fois, je vais garder tous mes arguments pour le Plan climat. Et puis, quand vous dites que toute la Ville est 100 % LED, Monsieur KERN, là, je me retournerai vers les Conseillers départementaux. Toute la Ville n'est pas 100 % LED, parce que vous avez les nationales qui sont gérées par le Département où en fait, il n'y a pas d'éclairage LED, et en plus, c'est la Ville de Pantin qui paye les factures énergétiques des lumières qui ne sont pas LED du Département.

Donc, là aussi, il y a une accélération sur la ex-RN2, ce qui est vrai, avec aussi le soutien de différentes collectivités pour changer en fait la ex-RN2, mais il y a aussi la ex-RN3 qui, pardon, là aussi, en termes d'écologie, vous avez fait des coronapistes, pardon, aucun vélo ne circule. Vous allez à Hoche, vous avez tout qui est par terre. Ce sont des tours de Pise que vous avez.

Donc, en fait, je pense qu'il y a encore beaucoup à avancer sur cette question. Et quand on voit visuellement l'écologie, même s'il y a eu quelques espaces verts ouverts, je pense qu'au quotidien, les Pantinoises et les Pantinois ne voient pas cela.

D'autant plus qu'en 2020, quand vous avez fait votre accord électoral avec Europe Écologie Les Verts, Monsieur le Maire, vous avez fait un tas de promesses sur l'environnement qui n'ont pas été tenues.

Et même, pareil, vous verrez, vous avez sûrement eu ma future tribune sur le journal municipal, notamment sur la forêt urbaine de trois hectares qui doit arriver sur l'écoquartier, pardon, mais ça, on ne la verra pas avant bien longtemps, alors qu'elle était promise en 2026 et en plus juste à côté d'un futur quartier totalement bétonné de 1 500 logements. Si c'est ça l'écologie, sans véritablement d'espace de respiration, moi, je n'appelle pas ça de l'écologie, en réalité.

J'appelle ça, en fait, vous faites du saupoudrage et encore, je n'utilise pas le mot greenwashing que vous faites au quotidien, parce que, quand on fait de l'écologie, il ne faut pas utiliser des arguments politiques ou être dans des postures, il faut faire du concret et aller vers de l'écologie positive.

Pour terminer sur l'écologie positive, notamment, vous parlez du rétrofit tout à l'heure, une belle idée que vous avez piquée à Montreuil. Effectivement, il faut accélérer, mais dans la transition écologique aussi, c'est de permettre aussi aux Pantinoises et aux Pantinois qui n'ont pas le choix de prendre leur voiture thermique aujourd'hui de la changer. Je vous rappelle qu'en catimini, vous avez arrêté l'aide versée aux Pantinoises et les Pantinois pour leur permettre d'acheter des véhicules électriques. Parce que ça aussi, c'est un dogme pour vous et pour Europe Écologie Les Verts. Je trouve que ce n'est pas du tout normal.

Donc, vraiment, je garde mes arguments en totalité pour le Plan climat, Je vous ai juste mis une anecdote qui vient de m'arriver, quelques petits arguments pour répondre à ce qui vient de m'arriver...

M. le Maire - Vous pouvez conclure, s'il vous plaît. J'ai l'impression que vous n'arrivez pas à conclure. Vous n'arrivez pas à vous rattraper.

M. CARVALHINHO - Oui, parce que c'est un sujet qui doit tous nous concerner. La réalité, c'est que vous n'avancez pas. Vous avez promis une vraie révolution écologique aux Pantinoises et aux Pantinois, et la réalité, c'était juste un accord électoral de façade. Je vous remercie.

M. le Maire - Les effets de manche de Monsieur CARVALHINHO sont navrants. Je pourrais faire pareil. Où est l'écologie dans la Région Ile-de-France ? Où est l'écologie populaire dans la Région Ile-de-France ? Où est l'écologie sociale ? Il n'y a que de l'écologie punitive dans la Région Ile-de-France ! Arrêtez, Monsieur CARVALHINHO. Regardez les choses. Un peu d'objectivité. Regardez un peu les choses. Vous nous racontez n'importe quoi sur l'écoquartier.

Vous avez vu ce qu'ont fait vos collègues à Bobigny ? Ce qui est en train de sortir de terre à Bobigny Préfecture, Pablo Picasso ? Ces immeubles qui font 12, 15, 16 étages, où les gens qui sont dans un appartement vont voir dans l'appartement d'en face. Il n'y a pas un seul espace vert. C'est du béton de partout. Vous avez vu ce qu'ils ont fait, vos collègues à Bobigny ? Mais non, ce n'est pas ce qu'on va faire. Vous n'avez même pas lu le dossier de l'écoquartier.

15/58

Donc voilà, on peut faire des effets de manche, on peut raconter n'importe quoi. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que d'abord, avant de juger l'aménagement devant la mairie, attendez qu'il soit terminé. Pour le moment, il n'est pas terminé.

Il vise à sécuriser les traversées vélos et les traversées piétons. Je pense qu'il remplira son objectif. Mais, rien qu'un chiffre pour dire que vous dites des bêtises et que vous mentez et que vous n'arrêtez pas de mentir. En dix ans, c'est plus 50 % d'espaces verts à Pantin. On est passé de 20 à 30 hectares. 20 à 30 hectares, ce n'est rien pour vous, ça ? Tous les aménagements cyclables, vous dites n'importe quoi, vous dites : oui, vos coronapistes, mais vous n'habitez pas Pantin. Je pense que vous n'habitez pas Pantin ou alors vous allez juste y dormir.

Mais, avenue Jean-Lolive, je suis désolé, il en passe des dizaines et des dizaines chaque heure, des vélos. Avant l'aménagement qui a été fait par le Conseil départemental, il n'y avait aucun vélo qui passait avenue Jean-Lolive. C'était trop dangereux pour eux. Aujourd'hui, il y a des aménagements qui ont été faits, qui sont sécurisés. Alors, ils le seront encore plus quand on aura fait le TZen, mais qui permet aujourd'hui que les vélos puissent circuler sur l'avenue Jean-Lolive. Vous êtes caricatural.

Donc, je pense que sur le rapport d'orientation budgétaire, vous allez être caricatural, mais arrêtez de mentir. Un minimum d'objectivité quand vous dites que sur une galette de 30 hectares, il va y avoir 7 hectares d'espaces verts, c'est du bétonnage massif. Moi, je ne connais pas un seul quartier en France où vous avez 7 hectares sur 30 d'espaces verts, pas un seul.

Donc, Monsieur CARVALHINHO, arrêtez de mentir à nos concitoyens. Commencez à travailler vos dossiers et faites-nous des propositions, et faites-nous une opposition qui soit intelligente, qui soit cohérente. Et surtout, arrêtez de jouer à l'attrape-tout, là maintenant, alors que vos prédécesseurs l'ont combattu, et vivement. Jacques ISABET, maintenant, Monsieur ISABET, c'est le meilleur homme que la Terre a porté. Je suis heureux pour Jacques. Là où il est, il doit avoir un petit sourire quand même d'entendre ça dans la bouche de la droite pantinoise.

Mais bon, arrêtez d'être attrape-tout. Arrêtez d'essayer de tout exploiter, essayez d'être un peu responsable pour cette Ville, parce que l'écoquartier, cette Ville en a besoin. Le quartier des Quatre-Chemins en a besoin. S'il vous plaît, soyez responsable. Ne soyez pas caricatural.

Faites des propositions qui soient des vraies propositions et non pas de la critique systématique malvenue et qui caricature la réalité de ce que l'on va faire sur ce quartier. Soyez-en sûr, à la fin, vous serez, je pense, comme beaucoup de Pantinois, fier de cet écoquartier.

Je vous propose donc d'approuver ce rapport. Je n'ai pas vu... Qui veut parler ? Alice et ensuite François. Excusez-moi.

Mme NICOLLET - Merci Monsieur le Maire. Cela me réjouit assez, votre prise de parole, parce que je me dis que finalement, la révolution culturelle est là. Je suis très pressée de voir ce que va voter votre famille politique au niveau du Parlement européen, ou encore sur les différents textes assez fondateurs qui vont arriver sur le sujet écologique dans les prochains mois. En tout cas, vous savoir à notre côté sur cette bataille-là, c'est assez réjouissant.

Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas tout confondre. Monsieur le Maire de Pantin n'est pas Président du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, mais vous avez des collègues qui siègent là-bas, ni DG de Smovengo, qui opère Vélib'. Donc, si jamais faites un petit courrier, peut-être que ça ira plus rapidement.

M. le Maire - Monsieur BIRBES ?

M. BIRBES - Merci, Monsieur le Maire. Monsieur CARVALHINHO, vous pouvez écrire à Madame PÉCRESSÉ pour que le niveau de service du SEDIF soit enfin au niveau des enjeux. Ensuite, pour moi, l'écologie populaire aux Quatre-Chemins, ce sont 400 à 600 personnes qui viennent se baigner tout l'été dans la base de loisirs Diderot, dans une base de loisirs dont tous les usagers et les usagères me disent grand bien. Je pense que nous mettrons autant de soin qui a été mis là, ailleurs.

M. le Maire - Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Monsieur CARVALHINHO. Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT RESSOURCES

Direction des finances

N°7 Rapport sur les orientations budgétaires 2024

M. le Maire - Nous passons à la note sur le rapport d'orientation budgétaire, qui est l'un des sujets principaux de notre séance de ce soir. Donc, vous avez dû le lire. Il fait 50 pages. Évidemment, je pourrais vous lire les 50 pages, mais je pense que ce serait contre-productif et qu'à la fin, vous ne m'écouteriez plus les uns et les autres. Pourquoi 50 pages ?

Parce que je tiens, depuis que je suis Maire et comme la loi m'y oblige, mais sans doute que je vais un peu plus loin que ce qui m'est demandé, je tiens à ce que vous ayez toutes et tous autour de cette table l'information la plus complète possible sur la manière dont s'appréhende le budget 2024 de notre collectivité.

Tout le monde le sait, aujourd'hui, on a un contexte économique et financier international qui est très dur, avec la guerre en Ukraine, national, avec la crise de l'énergie et l'inflation qui est très dure, et qui fait qu'on a une hausse généralisée des taux d'intérêt sur notre dette, de l'inflation sur les matériaux que l'on peut acheter, et de l'énergie sur les fluides que l'on peut acheter. Sur les principales mesures du projet de loi de finances pour 2024, pas grand-chose à vous dire, sinon que le gouvernement relève, vous savez, il avait relevé les bases de taxe foncière d'un peu plus de 7 %, il va les relever cette fois-ci d'un peu plus de 4 %, 4,2 %.

Et puis, on devrait échapper en 2024 à l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui devrait légèrement progresser, de l'ordre de 70 000 euros. La DSU à 3 860 000 euros, de 170 000 euros. Le SDRIF, qui devrait se maintenir au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, qui n'a rien à voir avec la Région Ile-de-France, ce sont des communes, on devrait l'appeler fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour 1 730 000. Et le FPIC, fonds de compensation des communes de France, qui devrait être à même niveau.

Ils ont décidé d'étaler la suppression de la CVAE, évidemment, la cotisation sur la valeur ajoutée qui va être supprimée pour les entreprises, je pense que c'est criminel pour les services publics de la part de ce gouvernement de se priver de plus de dix milliards, 20 milliards en tout depuis le début, de recettes supplémentaires pour soi-disant rendre compétitives les entreprises françaises.

Moi, je peux vous dire que les entreprises françaises qui sont présentes à Pantin, que ce soit BNP Paribas Securities Services, que ce soit Hermès, que ce soit Chanel, que ce soit BETC, pour les principales d'entre elles, elles n'ont pas besoin de chocs de compétitivité. Sans doute que le tissu des PME a besoin qu'on le soutienne.

Donc, je pense qu'à un moment où l'argent manque pour les services publics de l'État, la justice, la sécurité, l'école et les hôpitaux, faire ce nouveau cadeau aux entreprises, je le dis, moi, je trouve ça criminel.

Je pense que les Français attendent autre chose aujourd'hui. Ils attendent des services publics de l'État qui fonctionnent, alors qu'on le sait tous, à Pantin, notamment les services de sécurité, ça ne fonctionne pas.

L'exonération et l'abattement sur le foncier bâti pour les logements sociaux qui seront de moins 30 %, qui sont prolongés. L'extension du Fonds vert. Attention à la rénovation des écoles. Ils annoncent un abondement. Nous avons été un peu déçus. On a beaucoup demandé cette année, mais on était un peu déçu de ce que nous a donné l'État.

Sur la Métropole du Grand Paris, pas grand-chose à vous dire. À un moment, le Président de la République voulait la réformer, cette usine à gaz, vous savez, où vous avez les impôts économiques qui vont à la métropole, qui redescendent à la commune pour plus de 20 millions d'euros.

Ce qui fait dire à Monsieur CARVALHINHO que l'on est beaucoup plus riche que ce que l'on est en vérité, puisque cet argent ne passe que par le budget de la commune et repart directement à Est Ensemble.

Donc, c'est une espèce d'usine à gaz qu'il faudrait réformer, mais que pour le moment, personne ne réforme. Il y a juste une attribution de compensation et la mise en place d'un fonds de compensation de la MGP qui nous fera une recette supplémentaire, sans doute pour l'année 2024.

17/58

Vous avez ensuite tout ce qui concerne l'évolution de nos dépenses, l'évolution de nos épargnes, l'évolution de nos recettes et le rapport annuel sur la dette qui est obligatoire. Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette s'élevait à 99 millions d'euros. Vous avez un taux moyen de la dette qui remonte un peu, c'est normal, à 1,95 contre 1,59 en 2022. Vous avez ensuite les questions de la durée résiduelle, la dette par prêteur qui vous est détaillée comme je dois vous le signifier chaque année.

Sur la structure des effectifs, 73 % des agents de la collectivité sont des fonctionnaires. Nous avons une projection de la masse salariale qui se monterait aux alentours d'un peu plus de 69 millions d'euros. Pourquoi cette augmentation de l'ordre d'un peu plus de 2 % à l'heure où je vous parle ?

La revalorisation de 1,5 % de la valeur du point, qui nous coûte 760 000 euros en année pleine. J'estime que c'est insuffisant et je vous demanderai tout à l'heure de voter une mesure exceptionnelle pour le pouvoir d'achat des agents. L'attribution de cinq points d'indice pour tous les agents à compter du 1er janvier, qui va nous coûter 625 000 euros.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat qui sera versée au mois de novembre, 140 000 euros. Le GVT, ça, c'est classique, 305 000 euros. La création de six postes en 2023. On a besoin de renforts, notamment au niveau des ingénieurs, qui seront trois, et des techniciens, qui seront deux.

Le remplacement des postes vacants et les créations de postes pour l'année 2023, pour un coût de 612 000 euros. Ce sont des postes qui ont été créés, liés à l'ouverture de nouveaux équipements, notamment le Centre culturel Nelson-Mandela et le transfert prévu en milieu d'année des agents du pôle RSA qui vont aller dans un GIP, qui prendra en charge leur rémunération. Ça, c'est une baisse de 330 000 euros.

Les grandes orientations budgétaires pour 2024. D'abord, l'objectif de maintenir toujours un taux d'épargne brute à 14 % en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement. Et là, je remercie autant les élus que l'administration qui, lors des conférences budgétaires qui se sont étalées entre le 15 septembre et le 15 octobre, ont joué le jeu. Je le dis, l'année dernière, ces conférences budgétaires m'avaient permis d'économiser un peu plus de quatre millions d'euros en fonctionnement. Il y a deux ans, un peu plus de trois millions d'euros en fonctionnement. Cette année, on n'y arrive plus.

Nous dépassons un peu plus d'un million d'euros malgré les efforts des uns et des autres. Cela veut dire quoi ? C'est qu'à un moment, vous faites des efforts de rationalisation, des efforts d'organisation, des efforts de gestion. Mais, quand vous voulez maintenir le service public et communal, et c'est notre cas, il y a un moment, vous arrivez à ce qu'on appelle « on arrive à l'os », c'est-à-dire qu'on n'arrive plus à faire d'économies, sans supprimer du service public et on ne le veut pas.

Il y a toujours la question aussi d'optimiser les recettes. On a acté la fin de la diminution de l'endettement. Vous savez, moi j'estime que la dette n'est pas un gros mot. Et quand la dette sert à investir massivement pour nos concitoyens, c'est une bonne chose. Et donc nous continuerons à investir.

Cette année, les priorités de l'action municipale sont les suivantes. D'abord, l'accompagnement social, avec un budget qui est très renforcé. On sent l'inflation et la crise du pouvoir d'achat qui frappent nos populations. Le pôle social de la ville assure l'accompagnement social de plus de 2 500 familles. Nous avons aujourd'hui des indicateurs qui nous annoncent qu'il y a 28 % de notre population qui vit sous le seuil de pauvreté.

Le volume global des aides qu'accorde la Ville de Pantin à l'ensemble des Pantinoises et des Pantinois a augmenté de plus de 30 % depuis le Covid en 2019. C'est une hausse qui est inédite. Le CCAS a pour la première fois abondé le Fonds de solidarité énergie, qui est financé par le Département de la Seine-Saint-Denis et le SIPPEREC pour faire face au très fort accroissement des dettes d'énergie liées à l'explosion des prix.

Vous avez aussi la mise en place depuis le printemps dernier d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour qu'aucun enfant scolarisé dans une école pantinoise ne dorme dehors. Une vingtaine de familles Pantinoises ont été aidées. Souvent, le 115 ne pouvait pas les prendre en charge, donc on les a prises en charge à l'hôtel.

Enfin, 2024 sera aussi l'année de la création d'une agence locale d'insertion à Pantin et, nous l'espérons, du début de la construction d'un centre d'hébergement d'urgence que nous voulons pour notre commune, pour faire face à la précarité que nous rencontrons dans notre Ville.

Ensuite, vous avez trois priorités qui sont réaffirmées. C'est plus classique, c'est l'écologie. Alors, on ne fait rien, vous avez entendu, on ne fait rien. Donc, les travaux pour la réalisation de rues jardin, ce n'est pas

rien ? La rénovation énergétique de l'école Marcel-Cachin, ce n'est rien ! La reprise structurelle de l'école Paul-Langevin, avec son isolation, ce n'est rien ! La première tranche des reprises structurelles de l'école Méhul, pour mieux l'isoler et la sécuriser, ce n'est rien !

Le démarrage des travaux pour accueillir le centre de loisirs à l'école Sadi-Carnot, pour l'école, ce n'est rien. La reprise des travaux de l'école de la ZAC du Port, ce n'est rien. Les travaux de l'école élémentaire Diderot qui se poursuivent, qui verront son ouverture au mois de septembre. Ce n'est rien. La réalisation d'un schéma directeur immobilier des écoles et la réalisation de travaux d'amélioration des offices de restauration, ce n'est sans doute rien non plus.

Sur l'écologie, dix millions d'euros pour répondre à l'urgence. Alors là, on ne fait rien, alors rien de rien. La poursuite du Plan forte chaleur, ce n'est rien. Les 2700 arbres qu'on a plantés sur les 5000 qu'on veut planter pendant le mandat, ça aussi, ce n'est rien.

Les engagements en faveur de la végétalisation des avenues, et on est en train de le faire avenue Jean-Lolive, je ne sais pas si vous avez vu, mais on est en cours de ce qu'on appelle du décroutage et on va planter des végétaux entre la porte de Pantin et l'église de Pantin cette année, et entre l'église de Pantin et Bobigny, Pantin, Raymond-Queneau, l'année prochaine.

La poursuite de l'effort mené en faveur d'une Ville plus verte avec la rue Montigny qui va être une rue-jardin, le chemin des Dunes, la rue Gobaut, la rue Magenta, qui sera une rue-jardin. Ça aussi, ce n'est rien pour l'écologie, vraiment, on est des mauvais, il faut que vous le sachiez.

Les sites labellisés éco-jardin qui vont être étendus. La volonté, et j'espère qu'on va pouvoir concourir, quand j'ai été élu, nous avons une fleur. On a eu la deuxième fleur, puis la troisième fleur. Là, mes services se sont mis en ordre de bataille avec Mirjam RUDIN, pour obtenir la quatrième fleur. Alors, ce n'est pas un jury Régional, c'est un jury national. Nous espérons être proposés pour concourir.

Le maintien des subventions de la population pour l'achat de vélos mécaniques. L'acquisition de bornes de recharge électrique et l'acquisition de onze véhicules électriques. La poursuite du Plan vélo. Le début des travaux d'UniGéo. La continuité de l'installation photovoltaïque. On va notamment en pourvoir le centre technique municipal. La continuité de la mise en œuvre du Plan de rénovation thermique du bâtiment de la Ville, qui est planifié jusqu'en 2026, et le relamping LED de toutes les écoles.

Troisième vieille priorité depuis le début du mandat, les Quatre-Chemins, 11,5 millions. La poursuite de la résorption de l'habitat indigne, 50 adresses qui sont ciblées par la Soreqa et Est Ensemble. On avance bien. Vous allez voir, vous allez commencer à voir un certain nombre d'adresses qui vont faire l'objet de rénovations. Les questions de renforcement de l'armoire nature en équipements et aménagements publics. Vous allez avoir la seconde partie de la rue Cartier-Bresson végétalisée, sécurisée.

Le mail de la chocolaterie, il en a bien besoin, qui va être requalifié et végétalisé. Une rue-jardin sur le secteur Magenta, entre les rues Sainte-Marguerite et Berthier. Le Conseil départemental qui va faire une première tranche avant les Jeux Olympiques de l'ex Route nationale 2, puis une deuxième tranche après les Jeux olympiques, parce qu'ils doivent arrêter, nous aussi d'ailleurs, sur les grands axes, les travaux au moment des Jeux olympiques.

Donc, avec le comblement de la trémie de la RN2, ce qui fait une vraie fracture entre Aubervilliers et Pantin, et je pense que ça, c'est une très bonne chose. Et la ville participe notamment aux trottoirs et aux entrées charretières.

Nous allons avoir aussi l'appel à projets pour le 49 Denis-Papin, et le lancement des travaux du foyer Adoma. Et puis, vous avez toujours cette coconstruction citoyenne, avec le budget participatif qui sera en 2024, puisque vous savez que ce sont les années paires, et puis on en a parlé, la poursuite constante de notre action pour l'égalité femmes-hommes.

Les grands équilibres, très rapidement, 133 425 000 euros de dépenses réelles de fonctionnement, 155 925 000 euros de recettes. Vous avez ensuite les produits des services, les impôts et taxes qui vous sont détaillés dans ce rapport d'orientation budgétaire. Et puis, vous avez la liste de l'ensemble de notre Plan pluriannuel d'investissement qui détaille, sur les opérations à venir sur les Quatre-Chemins, jusqu'en 2027.

Vous avez tout le détail qui vous a été communiqué sur le développement durable aussi jusqu'en 2027, tout comme les équipements publics, sportifs et culturels, tout comme sur l'école et sur la sécurité, et l'apaisement de l'espace public et l'ensemble des opérations soumises à ce PPI. Je vous ai donné l'essentiel de ce que nous allons réaliser en 2024.

19/58

Pour conclure, ce débat s'inscrit dans un contexte national marqué par une sortie difficile de la crise sanitaire, plus une crise sociale et énergétique qui vient frapper durement, qui fait que nos dépenses au niveau du CCAS augmentent très fortement. La montée fulgurante de l'inflation, les mesures prises par les banques centrales pour la contrer entraînent des hausses de coûts forts du coût de financement des collectivités locales.

La santé financière, pour autant, de la Ville demeure solide. L'épargne brute est un peu affectée en 2024. Elle conserve un niveau très satisfaisant, nettement supérieur aux villes de la même strate que la nôtre.

Nous investissons par habitant entre deux et trois fois plus que les villes de la même importance que Pantin. Alors, quand même, le défi des prochaines années consistera à mettre en œuvre des projets annoncés, tout en préservant dans la mesure du possible cette solide assise financière. Je vous le dis, ce n'est pas gagné.

Ce n'est pas gagné parce qu'on a utilisé l'arme de l'impôt. On a utilisé l'arme des recettes de fonctionnement supplémentaires. On a utilisé la maîtrise des dépenses de fonctionnement où on a serré un maximum sans remettre en cause le service public. Tout cela, aujourd'hui n'est plus possible. Et de l'autre côté, vous avez des dotations de l'État qui baissent ou qui sont stables.

Donc, il va nous falloir être inventifs et il va nous falloir être toujours dans le sérieux budgétaire et non pas dans la rigueur budgétaire. Il vous est donc proposé de bien vouloir prendre acte du rapport sur les orientations budgétaires 2024 de la commune et de l'adopter.

Avis de la première commission : favorable. Merci.

Avis de la deuxième commission : favorable. Merci.

Avis de la troisième commission : favorable. Merci.

Le débat est ouvert. Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous laisserai la parole pour que vous puissiez adapter vos différentes prises de paroles pour les différents groupes de la majorité...

M. le Maire - Ne vous donnez pas tant d'importance.

M. CARVALHINHO - Dans un premier temps, je voulais remercier l'ensemble des services et des agents communaux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et préparent le budget que nous voterons en décembre prochain. Ce n'est pas forcément évident de le faire dans le contexte actuel, de donner des perspectives financières assez solides, parce qu'on vit une drôle de période économique, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, et c'est le but de ce rapport, où le financement public et les finances nationales sont de plus en plus compliqués.

Donc, nous devons effectivement réfléchir à faire face, à comment nous pouvons surmonter toutes ces épreuves. Ensuite, on va parler un peu plus de politique. Je pense que ça fait dix ans que je suis élu à la Maire de Pantin, dix ans déjà...

M. le Maire - Dix ans de calvaire !

M. CARVALHINHO - Et, à chaque budget ou débat d'orientation budgétaire, j'ai l'impression, en dix ans, de lire mot pour mot le même rapport. Ça me choque. Il y a des choses qui ont bougé, qu'on a anticipées, mais, à chaque fois, c'est toujours la même chose, et c'est dommage, parce qu'on nous rappelle que, malgré un contexte difficile pour les finances publiques, Pantin a une capacité justement de contraindre le service public aux dépenses des pantinois.

D'un point de vue technique, vous avez du mal à le rappeler, mais, vous avez quand même fait plusieurs augmentations d'impôts depuis que vous êtes Maire. Les dernières, l'unité a augmenté de 9,99 % sur la taxe foncière, je vais dire, et ce qui fait 21,59 % depuis mars 2020. Mais, sur les 21,59, bien sûr, la différence de 9,99, c'est bien sûr dû au taux d'augmentation de la part de l'État.

Donc, ça a été aussi, pour les propriétaires de notre commune, on a quand même 60 % de propriétaires sur la commune de Pantin, et dans une période inflationniste qui touche les gens, ça a été un manque de pouvoir d'achat pour beaucoup de personnes, et notamment les personnes âgées, qui sont propriétaires depuis toujours à Pantin, qui ont des petites retraites et pour qui ce n'est pas forcément évident.

La dette aussi a augmenté, puisque à la fin de votre précédent mandat, c'est le troisième, non, le quatrième, à la fin du troisième mandat, vous aviez ramené la dette à peu près à 89 millions d'euros, là, on va revenir à 105 millions d'euros. Ce sont les perspectives qui sont données, parce qu'il y a marqué 103 et quelques, mais avec l'inflation, avec ce qui va arriver, je pense que nous serons autour des 105 millions d'euros.

À chaque fois, j'avais pu faire plusieurs prévisions dessus. La force des choses me donne malheureusement raison. Je sais qu'à chaque fois, et chaque année, depuis 2020, la dette se creuse. Ça aussi, ça peut nous pénaliser sur les marchés financiers. Et vous le savez très bien Monsieur le Maire.

Parallèlement, le taux d'épargne brute, depuis les années 2010, est assez inquiétant. Peut-être... C'est 14 %. Comme je vous dis, ça fait dix ans à peu près que je le vois. On indique que cela va un petit peu bouger à la suite des événements avec le choix budgétaire. Et donc, en gros, voilà pour rappeler sur le technique.

Par ailleurs, sur la différence entre le fonctionnement et les investissements, je rappelle que sur 221 millions d'euros à peu près, on verra de combien sera le budget équilibré en décembre 2024, actuellement, il est de 221 millions d'euros, c'est assez colossal, même si vous répondez qu'il y a un jeu de chaises musicales, avec la Métropole du Grand Paris, pour une ville de 60 000 habitants, quand vous faites le tour, ce n'est quand même pas mal, 221 millions d'euros.

Je ne suis pas sûr que toutes les villes de cette taille-là, même dans les Hauts-de-Seine, et des villes comparables, où ça bouge beaucoup plus qu'à Pantin, en Seine-Saint-Denis, quelques communes de la Métropole ont 20 à 30 millions d'euros de moins par rapport à Pantin sur l'ensemble de leur budget.

Donc, ce n'est que 17 millions d'euros par an qui sont un coût de l'investissement pur sur l'équipement public. Et à l'heure actuelle, les grandes exécutions, vous êtes à peu près à, ça dépend des années, mais à peu près 11 millions d'euros. Et quand on arrive aux comptes administratifs, c'est quatre à cinq millions d'euros qui sont sur les comptes administratifs. Généralement, cela correspond à des investissements qui n'ont pas été faits, et pas des économies de fonctionnement.

Le fonctionnement, depuis près de dix ans, il explose avec Monsieur le Maire. Alors qu'on pourrait faire des économies tout en gardant un service public de qualité, pour éviter d'augmenter les impôts, pour conserver un bon train de vie dans la commune de Pantin. Ce ne sont pas les bons efforts qui sont entrepris.

Après, il y a aussi, sur le personnel communal, Pantin est aussi affectée, mais c'est une bonne chose, parce que c'est le pouvoir d'achat pour nos agents communaux, qui en ont fort besoin, surtout en ce moment, notamment ceux qui sont en catégorie C, parce que, deux fois de suite, il y a eu le point d'indice qui a augmenté. Donc, là aussi, cela impacte les finances de la commune.

Mais, il n'y a pas eu d'économie sur le fonctionnement d'organisé, et malheureusement, vous l'avez dit tout à l'heure, vous n'avez pas grand choix pour créer de nouvelles recettes, et j'en suis sûr, comme je l'avais déjà annoncé, vous allez encore devoir augmenter la taxe foncière avant la fin du mandat. Parce que, les perspectives qui sont prises, moi, je demande un engagement, moi, je le dis clairement : est-ce que vous allez l'augmenter ?

La fin du propos me laisse assez perplexe et me met dans une inquiétude par rapport à cela, et puis, il y a d'autres taxes qui ont été mises en place pour les commerçants et même sur l'aménagement, c'était le cas au Conseil municipal précédent, sur toute nouvelle construction dans certaines parties de Pantin, où il y a un peu plus de taxes qui rentrent.

Mais, cela peut faire aussi des problèmes pour les logements, pour les gens qui vont devoir se loger, pour l'achat d'appartements, sachant qu'en ce moment, l'immobilier se porte mal, même si je pense que, malheureusement, la crise va encore continuer.

Voilà ce que je pouvais dire un peu sur le technique, pour faire court. Je termine juste sur le budget, même si ce n'est pas filmé, au final, à part exprimer quelques difficultés, j'expliquerai plus en détail aux Pantinoises et aux Pantinois quand le Conseil sera filmé.

Après, sur les priorités, vous énoncez beaucoup de choses, vous dites que je vous dis que vous ne faites rien. Je ne dis pas que vous ne faites rien. Je vous dis que vous n'allez pas assez vite et il y a des choses qui pourraient être mieux faites. C'est complètement différent.

En vingt ans, Monsieur le Maire, si vous n'aviez rien fait, vous ne seriez sûrement pas au siège auquel vous êtes aujourd'hui. Il y a des choses qui sont faites, mais elles devraient être mieux faites, mieux gérées et aller un peu plus de l'avant avec les finances publiques que Pantin a.

Par ailleurs, vous avez trois grandes priorités. L'école, je pense qu'on peut faire beaucoup mieux, notamment avec la numérisation, notamment avec le changement de classes, les rénovations d'écoles, avec un grand plan de rénovation de l'ensemble des écoles, donc, pour vraiment moderniser, ça a été fait dans votre Ville, il y a du financement avec des aides de l'État, on peut faire mieux.

Par ailleurs, deux écoles en retard, Monsieur le Maire, une devait être livrée à Diderot en 2017, l'autre devait arriver en 2018. Nous allons arriver en 2024, malheureusement, elles ne sont toujours pas livrées, pour différents problèmes, mais, au final, on va les avoir, j'espère que l'école de la ZAC du port et Diderot n'auront pas d'autres problèmes. On pourrait aller beaucoup plus loin sur l'école.

Ensuite, sur l'écologie, tout à l'heure, comme je vous l'ai dit, je conserverai l'ensemble des arguments et mes propositions pour le Plan climat annuel qui sera voté.

Et troisième, c'est sur les Quatre-Chemins. Vous savez, comme je vous l'ai dit, ça va faire près de 10 ans que je suis élu. Je me souviens du premier journal municipal d'avril 2014. En grand, je crois que c'est même Mathieu MONOT qui était impliqué, il y avait des consultations qui étaient faites les Quatre-Chemins, c'était : Notre grande priorité, ce sont les Quatre-Chemins. Dix ans après, où en est-on ?

Sincèrement, quand on va aux Quatre-Chemins, malheureusement, il y a de très belles choses qui sont faites, il y a de très beaux espaces verts, le parc Diderot qui a été inauguré, il y a des choses qui avancent, mais, pardon de vous le dire, en dix ans, il y a encore beaucoup d'efforts qui n'ont pas été faits.

Et malheureusement, d'année en année, la situation de ce quartier empire. Sincèrement, je vous invite un soir, si vous avez le temps, nous y allons tous ensemble après le Conseil municipal, ou avant le Conseil municipal, on peut aller faire des rondes de quartiers, et aller voir ce qui s'y passe.

Parce que, moi, je ne suis qu'un opposant, vous, vous êtes la majorité. J'y passe quasiment trois ou quatre fois par semaine. Je reçois un nombre de messages sur les Quatre-Chemins, avec des situations désespérantes, notamment beaucoup de femmes ici, qui souffrent d'une insécurité qui est réelle aux Quatre-Chemins.

Donc, c'est pour vous dire, ça fait dix ans que vous dites que c'est une priorité, et malheureusement, on le voit sur le terrain, cela n'avance pas. Et beaucoup de personnes n'ont pas l'impression que ça avance.

Donc, en plus, je pense que trois priorités sont menacées. Il y a d'autres détails que vous faites dans ce débat d'orientation budgétaire. Et il y a un sujet qui, pour moi, n'y est pas, c'est la sécurité, Monsieur le Maire. Là, je vais reprendre vraiment ma casquette, c'est normal, celle de la droite, non, moi, je pense que la sécurité, c'est un sujet qui concerne tout le monde.

Je suis désolé de vous le dire, mais quand on n'a pas une police municipale moderne, qui peut nous abonder une politique de ce côté-là, qu'est-ce qui se produit ? Il se produit un quartier comme Hoche. Avant, il était totalement paisible, aujourd'hui, il y a du trafic de cigarettes, on a un quartier aujourd'hui qui vit très mal.

Les Quatre-Chemins, il y a même, quand on est allé faire l'inauguration, l'ouverture du Centre culturel Nelson-Mandela, j'ai eu cinq ou six personnes qui sont venues me voir en me disant : « Le soir, en bas de mes fenêtres, j'ai un peu de bruit, parce qu'il y a des gens qui me dérangent le soir. La nuit, je ne peux pas dormir tranquille, alors que je me lève à 5 heures du matin pour aller travailler. »

Donc, c'est dommage qu'on ne prenne pas plus de sujets à bras-le-corps. Il y a quelques sujets qui doivent être améliorés. Il y a les Quatre-Chemins, où malheureusement, ça fait dix ans que c'est votre priorité, mais malheureusement, on constate sur le terrain que cette priorité ne change pas très rapidement. Donc, les perspectives financières sont assez inquiétantes, parce que vous allez devoir encore une fois utiliser des nouvelles recettes.

Les priorités sont toujours les mêmes depuis dix ans, mais en fait, vous pouvez aller, avec ce budget, beaucoup plus loin, faire de Pantin une Ville modèle sur l'écologie, sur l'égalité femmes-hommes, sur la sécurité, sur quelques sujets, sur l'entrepreneuriat, sur le déplacement, sur le logement également, sur la rénovation thermique. Et ce que je constate à chaque fois, c'est qu'il y a de beaux projets qui sont faits sur la commune.

Dernièrement, on en discute beaucoup ensemble Monsieur le Maire, parce que ce sont des choses utiles pour le personnel et pour moi en tant que Conseiller Régional, mais ce sont des équipements publics, qui parfois ont mis cinq ans, six ans, dix ans ou vingt ans. Et à chaque débat d'orientation budgétaire, les projets supposés finis il y a quatre ou cinq ans sont toujours actualité. Je pense qu'il faut réfléchir peut-être à aller beaucoup plus vite sur les transformations qui doivent bénéficier à l'ensemble des Pantinoises et des Pantinois.

Je sais que vous n'allez pas être du tout en accord avec ce que je vous ai dit, à la fois les perspectives financières, sur les priorités et sur les critiques que je viens de vous donner. Mais, c'était juste le témoignage d'un homme qui vit dans cette commune, et qui représente quelques milliers de Pantinoises et de Pantinois, ce qui me permet de vous faire part de tous ces sujets.

Encore une fois, je vous en parle ce soir, mais c'est un sujet que je reprendrai lors du vote du budget. C'est un débat qu'on doit avoir, un vrai débat, qui nous opposera au moment du budget, du vote, qui sera filmé et sûrement écouté par les Pantinoises et les Pantinois. J'espère qu'il ne sera pas vite supprimé du lien Youtube, qu'il va rester dans le temps avec une très bonne position. Donc, voilà ce que je voulais dire. Changez votre copie.

M. le Maire - Ouf. Qui veut prendre la parole ? Allez, Marc.

M. LANGLADE - Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, comme on en a pris l'habitude depuis le début de la mandature, maintenant, ce débat d'orientation budgétaire intervient dans un contexte particulier. À la crise sanitaire qui a déjà fortement impacté les finances de notre collectivité a succédé une crise géopolitique en Europe, puis une crise sociale, énergétique et avec une inflation très forte aujourd'hui, qui vient frapper de plein fouet d'abord les habitants de la Ville, mais aussi, vous l'avez dit, les finances de notre collectivité tel que cela ressort très bien d'ailleurs du rapport d'orientation budgétaire qui nous est soumis.

Dans ce contexte, vous l'avez dit, il nous faut faire des choix politiques. La fragilisation d'un certain nombre d'habitants et la protection de la planète restent nos préoccupations majeures, et nos choix politiques s'en ressentent. Comme toujours, alors que les communes sont en première ligne dans l'accompagnement des plus précaires, il y a une chose qui ne change pas, un facteur invariable, c'est l'absence de soutien de l'État aux collectivités, particulièrement aux communes.

C'est un constat partagé par l'ensemble de l'échiquier politique. La Cour des comptes le dit régulièrement. Plusieurs associations d'élus s'en font l'écho. C'est le cas notamment de l'Association des Maires de France, présidée par un élu Les Républicains, qui alerte régulièrement sur le fait que l'écart se creuse de plus en plus entre le besoin de service public qui est attendu des communes et leur capacité à agir.

Nos orientations budgétaires présentées dans ce rapport traduisent notre volonté de maintenir un haut niveau de service public, notamment pour les populations les plus précaires, tenir les engagements de la majorité, faire face à l'imprévu tout en accompagnant les Pantinois et les Pantinoises, et en préparant l'avenir, ce sont les objectifs que nous nous fixons.

On garde de ce point de vue le cap des priorités qu'on a fixées collectivement dans notre programme municipal, que les Pantinoises et les Pantinois ont massivement approuvé en 2020. Et on fait face avec responsabilité aux chocs exogènes qui nous frappent. Notre priorité face à cette crise inflationniste, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, ce sera l'accompagnement social, avec un budget renforcé pour l'accompagnement des plus précaires.

L'école a été frappée en plein cœur la semaine dernière. Nous en avons parlé. L'école publique reste notre priorité. Premier budget de la ville, ce sont 21 millions d'euros qui lui seront consacrés en 2024.

Une priorité orientée vers le quartier des Quatre-Chemins avec 11 millions d'euros pour poursuivre le développement des équipements et la lutte contre l'habitat indigne dans ce quartier qui prend du temps, effectivement, et cela nous embête tous, mais cela avance et cela continuera en 2024 avec 11 millions d'euros fléchés sur le quartier.

Et enfin une priorité donnée au développement durable avec plus de 10 millions d'euros pour répondre aux urgences et poursuivre les grands chantiers que nous avons entamés en 2024, avec, vous le disiez, un événement d'ici la fin de l'année que sera la révision du PCAET.

Au total, on maintient un fort niveau d'investissement, avec 60 millions d'euros d'investissement d'équipements prévus, qui traduisent bien notre volonté d'investir pour la qualité de vie des habitants de cette Ville, pour l'aménagement de la Ville et pour l'action dans la transition écologique.

Ce rapport d'orientation budgétaire répond donc bien à la fois des engagements que cette majorité a pris devant les Pantinoises et les Pantinois, et aussi de la prise en compte du contexte national et international. Il faut le dire, ces perspectives budgétaires sont rendues possibles par la bonne gestion budgétaire qui a été mise en œuvre ces dernières années. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, le groupe socialiste et apparenté apporte tout son soutien aux orientations budgétaires qui sont aujourd'hui proposées. Merci.

M. le Maire - Merci. D'autres interventions ? Madame RUDIN ?

Mme RUDIN - Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire est toujours un moment particulier dans la vie municipale. En effet, il s'agit à la fois de mettre en perspective l'action municipale tout en réaffirmant notre cap, tout en s'inscrivant dans une dimension plus globale, celle du contexte national et international.

En premier lieu, le contexte national et international ne nous réjouit pas et nécessairement, nous met la pression, nous oblige. La guerre n'a toujours pas disparu. Aux quatre coins de la planète, l'impact du dérèglement climatique, l'accès à l'eau, à l'énergie et bien sûr à l'alimentation est en toile de fond de nombreuses tensions montantes et nous devons nous en inquiéter.

Comme vous pouvez le constater, dans ce contexte international, pouvoir agir à l'échelle locale reste périlleux. Nous avons eu un exercice annuel contraint, le ROB, qui vise à apporter des éléments sur des éclairages politiques, des orientations municipales chiffrées, afin de répondre aux besoins quotidiens des Pantinoises et des Pantinois.

En Europe, nous serons prochainement sous les projecteurs des élections de 2024 pour le renouvellement du Parlement. Là, un souffle d'espoir nous vient de la Pologne, dont les électeurs ont voté la fin d'un gouvernement ultraconservateur nuisible à sa population et à l'Europe entière. Cependant, nous subissons globalement une forte montée des intolérances que nous constatons au travers des propos et des actes, tous aussi inadmissibles.

Chaque jour, nous constatons que les citoyens et les citoyennes ne sont pas entendus par l'exécutif national, dont les paroles et les actes démontrent le mépris du gouvernement à l'égard de celles et ceux qui manifestent leur désaccord. En début d'été, à Nanterre, un policier assassine un adolescent, Nahel MERZOUK, âgé de 17 ans. Les banlieues s'enflamment. En dehors des discours sécuritaires, démagogiques, quelles réponses ont été fournies par l'État ?

À notre plus grand regret, rien d'autre que des discours faits pour culpabiliser les parents qui ne feraient pas leurs devoirs. Il est ressorti la chansonnette du retrait des allocations familiales. Nous sommes abasourdis par les silences coupables sur la situation réelle des banlieues. Nous dénonçons les formes récurrentes de stigmatisation de la jeunesse et des parents de nos quartiers.

Les confusions dans les mots, les confusions dans les esprits sont là. La violence est portée par les discours venant des plus hautes sphères de l'État. Vendredi dernier, le 13 octobre 2023, la France est à nouveau endeuillée. Dominique BERNARD, professeur de français à Arras, est assassiné devant l'établissement où il enseignait.

Revenons à l'échelle globale. Pendant ce temps, chaque jour, nous vivons une situation climatique des plus alarmantes. Les réfugiés climatiques sont de plus en plus nombreux, comment pourrait-il en être autrement ? L'Antarctique, jusque-là relativement épargnée par le réchauffement climatique, enregistre le niveau de glace le plus bas de son histoire, comme au sortir de l'hiver austral.

Incendies, inondations, désastres multiples, la France a connu le mois de septembre le plus chaud de son histoire. Et même au mois d'octobre, nous avons vécu ici, à Pantin, des journées à 28 degrés. La faim dans le monde que nos parents avaient cru pouvoir éradiquer pendant les Trente Glorieuses redevient une terrible actualité. L'inflation ampute le budget des familles. Le prix de l'énergie augmente.

Toujours en septembre, les Restaurants du Cœur ont dû lancer un appel d'urgence au risque de cessation de leur activité par manque de moyens. La Croix Rouge Française licencie. Un nouveau record a été établi, au moins 2 822 enfants sont à la rue en France, dont presque 700 sont âgés de moins de trois ans, selon un décompte rendu public le 17 octobre, soit 41 % de plus que l'année précédente.

L'alimentation est plus que jamais un enjeu de santé publique. En Seine-Saint-Denis, le nombre d'enfants considérés comme obèses augmente. 13,9 % des enfants de cinq ans, bilan de grandes sections maternelles, et 14,3 % des adolescents de 15 ans sont concernés. Cette tendance de fond, va en s'amplifiant. En complément des dépistages essentiels, l'accès à une nourriture de qualité pour tous reste une priorité à l'échelle locale. La restauration scolaire prend donc tout son sens.

Nous saluons les projets d'Ecobulle, de Pas si loin, de la Butinerie, des Femmes Relais, et bien d'autres qui œuvrent sur les sujets de bien et mieux manger à Pantin. Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement inquiets pour le devenir de nos enfants. Nous le constatons. Le danger est immédiat. Nous avons soif de justice. Nous avons soif de justice sociale. Nous avons soif de justice écologique et environnementale.

Mais, cette situation, loin de nous pétrifier, nous incite à agir, à agir vraiment, à agir maintenant, à agir chacune et chacun à notre niveau. Et ici, dans la salle du Conseil municipal, prendre des décisions qui guident notre action à notre niveau, qui est celui de la Ville, de ces quartiers, de ses habitants, dans le Département le plus jeune et le plus pauvre de France.

Les réalisations positives sont en cours. Je pense à la géothermie par exemple, bonne tant pour le porte-monnaie que pour limiter les énergies carbone ou nucléaires. Je pense au plan de circulation de notre ville, un plan ambitieux qu'il nous faut réaliser pendant cette mandature. Nous plantons des arbres, c'est vital, et nous empêcherons l'abattage d'autres arbres menacés sous couvert qu'ils seraient soi-disant malades.

Améliorer le cadre de vie pour toutes les Pantinoises et les Pantinois, tendre vers une Ville plus résiliente d'un point de vue climatique, c'est effectivement déterminant. On peut aussi se féliciter de notre engagement pour une Ville plus résiliente socialement, en s'impliquant sur des politiques sociales et des initiatives en matière d'insertion, d'éducation ou encore de restauration scolaire. Bien manger à l'école, c'est essentiel. Pour combien d'enfants, le repas de la cantine est le seul de la journée ?

Le quartier des Quatre-Chemins a été sélectionné pour la mise en œuvre de l'expérimentation Territoires Zéro chômeur de longue durée. Pantin Activités et Métiers, PAM, une entreprise à but d'emploi a été fondée. Côté cours, après celle de Cochenec, de l'école Edouard-Vaillant, des cours-jardins poussent à la place de bitume dans les écoles, comme à Diderot pour 2024, et à Cachin, nous l'espérons, pour à l'horizon 2026. De nombreuses autres écoles se végétalisent.

Des rues-jardins s'offrent aux Pantinois et aux Pantinoises, mais est-ce suffisant ? Avons-nous bien pris la mesure de l'urgence d'agir ? Nous devons faire plus, aller encore plus loin, montrer plus de volontarisme, de courage et de tout autrement. Pantin doit rester vivable, même sous 50 degrés Celsius.

Nos écoles et beaucoup de bâtiments publics ont besoin d'investissements. Malgré les efforts de la Ville, le compte n'y sera pas tant que le gouvernement n'assumera pas sa part. Nous saluons le choix de réendettement assumé par la Ville. La création d'un centre d'hébergement d'urgence à Pantin est effectivement nécessaire, car il n'est pas acceptable que des personnes, et plus encore des enfants scolarisés, soient à la rue.

La création d'une agence locale d'insertion va dans le bon sens. Les priorités affirmées, que ce soit l'école, l'écologie, les quartiers des Quatre-Chemins doivent absolument se concrétiser par une attention particulière sur l'entretien des équipements et la lutte contre l'habitat indigne.

Puis, par nos efforts, nous devons lutter contre la stigmatisation de ce quartier de notre Ville. Les enjeux de l'éducation spécialisée, de la prévention et de la tranquillité publique se posent également à nous, et ce envers toutes les populations. Loin des discours sécuritaires nauséabonds, rappelons que l'État a sa part de responsabilité. À nouveau, nous le martelons. Nous devons renforcer le service public, sa qualité, sa sobriété et son efficacité.

Un travail de fond doit être engagé par les élus et les services de la Ville, en partenariat avec les autres collectivités territoriales concernées pour la reconstruction d'une stratégie efficiente. Le budget participatif, pour vertueux qu'il soit, ne suffit pas.

Quels processus construisons-nous pour favoriser le droit d'interpellation citoyenne ? Quel processus allons-nous créer pour mettre en avant le bien commun et l'intérêt général ? Quel processus allons-nous développer afin que les concitoyens et concitoyennes puissent légitimement prendre leur part dans la gestion des affaires de la cité ?

• Du local au global, sur nos deux pieds, justice sociale, justice écologique vont de pair. Nous resterons en veille active, une force de proposition et d'action au service de l'intérêt général, nous, les écologistes. Pour finir, nous adressons tous nos remerciements aux services pour leur engagement. Merci de votre attention.

M. le Maire - D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je ne sais pas si cela vaut le coup, mais je vais quand même répondre à Monsieur CARVALHINHO. Oui, alors quand vous dites qu'on dit la même chose depuis dix ans, on est des hommes de gauche et des écologistes, donc c'est vrai qu'on porte attention...

M. CARVALHINHO : et des femmes !

M. le Maire - Oui, c'était des hommes dans le sens être humain. Nous sommes donc de gauche et des écologistes et c'est vrai que nos priorités sont souvent les mêmes.

L'école, l'action sociale, ça, vous le trouverez toujours et le développement durable. Ce sont trois thématiques qui nous sont chères. Vous avez l'air d'être surpris. Vous avez l'air de découvrir ce qu'est la gauche. La gauche fait attention à l'école publique, elle fait attention à l'action sociale et elle fait attention au développement durable. Ça fait trois de nos quatre priorités.

Et puis quand vous avez, depuis 15 ans maintenant, beaucoup d'argent et beaucoup d'améliorations qui ont été apportées aux Courtilières et à Pantin centre, en contrôlant ce que fait le privé, et on a beaucoup amélioré la situation, et l'on constate qu'il y a un quartier qui a plus de mal à décoller, on met la priorité sur ce quartier, parce qu'il faut faire plus là où il y a le plus de besoins. Les Quatre-Chemins ont plus de besoins, donc on fait plus. Vous avez l'air d'être surpris qu'on soit de gauche et qu'on soit des écologistes, voilà...

Quant à votre éternelle rengaine sur l'insécurité, ce n'est pas au Maire de démanteler le trafic international de cigarettes et ce n'est pas au Maire de démanteler le trafic international de drogue. Il faut que chacun fasse ce qu'il a à faire en fonction de ses compétences. Monsieur CARVALHINHO, en 2002, sous Monsieur JOSPIN, il y avait 145 fonctionnaires de police au commissariat de Pantin. Il est vrai qu'il y avait une dizaine d'emplois jeunes. 145 pour 49 000 habitants. Ils sont entre 115 et 125 aujourd'hui, pour 60 000 habitants.

Elle est là, l'erreur. C'est vrai, souvent, on me demande : vous faites très bien sur la culture, vous faites très bien sur le sport, vous faites très bien sur le commerce, alors que ce n'était pas gagné, vous faites très bien sur le développement durable et l'urbanisme, vous faites très bien sur l'environnement et l'écologie, pourquoi vous ne faites pas très bien sur la sécurité ?

Parce que ce n'est pas ma compétence, mais non. Quand vous arrêtez un mec qui vend des paquets, (je ne vous ai pas interrompu), qui vend des paquets de cigarettes à la sauvette, ma police municipale, la seule chose qu'elle peut faire, c'est saisir les paquets. Après, elle interpelle, elle le défère au commissariat de police et le Procureur de la République le libère dans l'heure. Voilà. Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse d'autre ? On ne peut rien faire d'autre.

Vous avez des hommes qui sont en situation irrégulière, ça ne regarde pas le Maire, ce n'est pas au Maire de s'occuper de ça. Vous avez des hommes, et c'est souvent des hommes, qui sont dans le plus complet dénuement, parce qu'ils arrivent de pays étrangers, ils sont arrivés sans rien, ils ne sont pas solvables, ça ne sert à rien de leur mettre des amendes, de toute façon, ils ne peuvent pas les payer, et squattent un peu à droite, à gauche, dans Paris 19^e, dans Pantin et le Pré-Saint-Gervais. Qu'est-ce que vous voulez qu'un Maire fasse ?

D'ailleurs, c'est marrant ça. Madame FRANKLIN, qui est une de vos amie, a exactement la même problématique que nous à Quatre-Chemins... Oui, c'est ça, oui, vous êtes en train de dire que notre police municipale est inefficace. On va leur transmettre vos bons baisers du Conseil municipal... Oui, c'est ça. Non, on va leur transmettre à la police municipale que vous estimez qu'ils sont incapables.

C'est curieux parce que l'ancienne Directrice de la sécurité de la police municipale d'Aubervilliers est à Pantin aujourd'hui. Donc, sans doute qu'elle était compétente quand elle était à Aubervilliers, mais elle est incompétente quand elle est à Pantin. J'appelle ça un jugement de Monsieur CARVALHINHO qui n'est pas objectif, qui est caricatural comme d'habitude. Donc ce n'est pas au Maire de s'occuper du trafic de drogue et du trafic international de cigarettes.

Il y a même plein de maires maintenant en France qui se plaignent de ça, parce qu'avant, c'étaient les Quatre-Chemins et Stalingrad, et c'est en train de se généraliser dans beaucoup d'endroits. Et c'est très compliqué de lutter contre ce trafic de cigarettes. Après, vous pouvez en faire vos choux aras. dire **de**

c'est la faute du Maire, que MACRON et DARMANIN n'y sont pour rien, et que c'est au Maire de démanteler le trafic international de cigarettes.

Mais, vos interlocuteurs, au bout d'un moment, s'ils ont un peu de jugeotte, et je suis sûr que les Pantinois en ont, vont se rendre compte très vite que vous leur racontez des bobards et qu'en fait, la solution n'est pas du côté du Maire, elle est du côté des juges, de la justice, au Palais de justice de Bobigny et du côté de Monsieur DARMANIN, et de la Sécurité nationale.

La seule chose que je vous concède, oui, on a du retard sur deux écoles. Oui, ça arrive. Vous n'avez jamais géré, donc vous avez le ministère de la parole, vous êtes Monsieur Plus, un peu super menteur, je vous l'ai déjà dit la dernière fois. C'est-à-dire que vous avez l'habitude de mentir et de caricaturer les choses. Là-dessus, vous avez raison. C'est le seul truc sur lequel vous avez raison.

En toute objectivité, oui, nous avons du retard sur l'école Diderot aux Quatre-Chemins. Oui, nous avons du retard sur l'école de la ZAC du Port. Oui, c'est dû à des entreprises défailtantes. C'est dû à un conflit qu'il y a eu devant les tribunaux, notamment pour la ZAC du Port, où l'école a été consignée par un expert pour établir les responsabilités de cette situation. C'est vrai que notre chantier est arrêté pendant deux ans.

Oui, je le dis. Vous avez raison là-dessus, mais Geoffrey CARVALHINHO, Maire de Pantin, il n'aurait rien changé à cela. Il y aurait le même retard, et la même difficulté.

Quand vous avez un juge qui décide un certain nombre de choses, de mettre des entreprises d'abord en redressement judiciaire et ensuite en liquidation judiciaire parce que le redressement n'était pas possible et qu'à partir de là, les malfaçons qu'il y a eues sur l'école de la ZAC du Port, il a bien fallu les établir. Vous savez, que le Maire s'appelle CARVALHINHO ou qu'il s'appelle KERN, le retard est exactement le même.

Ensuite, quand ce n'est pas la sécurité, ce sont les impôts. C'est là qu'on voit que c'est un vrai mec de droite quand même. Ce sont ces deux trucs. Il adore ça, parler de la sécurité et parler des impôts. Juste, quand vous dites qu'il y a une perte de pouvoir d'achat, vous mentez.

Les gens, les citoyens Pantinois, quand ils payaient une taxe foncière et une taxe d'habitation, le total de cette taxe d'habitation et de cette taxe foncière qu'ils payaient il y a quatre ou cinq ans, est supérieur à ce qu'ils payent comme taxe foncière aujourd'hui.

Donc, aujourd'hui, en montant net d'impôts locaux, ils payent moins que ce qu'ils payaient il y a quatre ou cinq ans. Ce n'est pas de mon fait, c'est du fait de MACRON. Il faut quand même reconnaître les choses. Il faut reconnaître que c'est Monsieur MACRON qui a supprimé la taxe d'habitation et qui, à partir de là, fait qu'aujourd'hui, la taxe foncière, elle a un montant qui est inférieur au total de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Quand vous dites que les gens ont perdu du pouvoir d'achat, vous mentez, ils en ont gagné. Ils en ont gagné peut-être un peu moins à Pantin parce qu'on a repris un peu ce que nous a pris MACRON sur les dotations de l'État. On les a reprises sur la taxe foncière en se disant : mais, nos concitoyens peuvent faire cet effort parce que souvent, quand on est propriétaire, on est souvent en meilleure santé financière et avec des meilleurs revenus que quand on est en logement social et qu'on paye une taxe d'habitation.

Voilà, Monsieur CARVALHINHO, ce que je peux vous dire sur votre prophétie de hausse des impôts avant la fin du mandat, je vous dis non, elle ne se réalisera pas. Vous êtes un mauvais devin, il faut vous reprendre. Vous savez, dans Astérix et Obélix, il y en avait un devin comme ça. Je vais finir par croire que vous lui ressemblez. Donc, vous êtes un mauvais devin parce qu'on n'augmentera pas la taxe foncière d'ici la fin du mandat.

Et quand vous dites que la dette va finir à 105 millions d'euros à la fin de cette année, vous mentez. C'est faux. Là encore, vous êtes un mauvais devin. Je peux même vous dire qu'on a eu une réunion encore cet après-midi avec mes services financiers. Il semblerait que l'endettement sera stable pour l'année 2023 par rapport à la fin 2022. Donc voilà, Monsieur CARVALHINHO, là aussi, votre prophétie ne se réalisera pas.

Voilà, vous me direz quelles sont vos autres prophéties, parce que peut-être que ça me permettra de me dire que... Vous n'aviez pas dit que l'équipe de France devait gagner au rugby dimanche soir ? Non, parce que... [Rire] Donc, vos prophéties ne se réalisent pas, ou en tout cas ne se réaliseront pas en ce qui concerne la dette et les impôts dans cette Ville.

Je vais vous demander maintenant de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire et d'approuver le rapport. Il faut prendre acte qu'il y a eu le débat et il faut approuver le rapport. Donc, nous prenons acte, et maintenant, je mets au vote, puisque c'est comme ça qu'il faut le faire, le rapport du débat d'orientation budgétaire. Qui est contre ? Monsieur CARVALHINHO. Qui s'abstient ? C'est adopté.

Je remercie les groupes de la majorité municipale qui, dans l'unité et dans le respect de nos engagements, continuent le travail que nous menons depuis 2020 et que nous allons mener, n'en doutez pas, Monsieur CARVALHINHO, jusqu'en 2026.

N°8 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Monsieur le Maire

Nous passons à la note numéro 8, Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement pour cette note, il s'agit de l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables qui sont portés à la connaissance du Conseil municipal pour l'année 2023. Notez que cette admission en non-valeur pour l'année 2023 est quand même trois fois supérieure à ce que nous avons voté l'année dernière, ce qui montre bien, je pense, au collectif que nous sommes, les difficultés sociales réelles et sérieuses que connaissent les habitants de Pantin sur notre territoire et que sans doute la politique que nous menons est bien en adéquation avec les valeurs de cette population.

Le montant total étant de 178 589,45 euros, il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette admission en non-valeur pour l'exercice 2023.

M. le Maire - Je vous rejoins, Monsieur LOISEAU, sur l'analyse de ce chiffre par rapport à la dégradation de la situation d'une partie de notre population.

Avis de la première commission. Pas d'intervention ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°9, 10 et 11- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en m57 et adoption du règlement budgétaire et financier

M. le Maire - Monsieur LOISEAU, la note suivante, numéro 9, qui est très technique.

M. LOISEAU - Je vous propose, Monsieur le Maire, de faire la 9, la 10 et la 11 en même temps, puisque toutes les notes...

M. le Maire - Concernent la M57.

M. LOISEAU - Exactement.

M. le Maire - Allez-y.

M. LOISEAU - C'est un débat passionnant de la démocratie qui se joue ici. Je vous propose d'en faire un peu la synthèse. Il s'agit tout simplement de la nouvelle mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2024. C'est issu de la loi NOTRe. Et donc, cette nomenclature budgétaire est aujourd'hui de droit commun et s'applique à toutes les collectivités territoriales.

En gros, on est dans un contexte budgétaire et réglementaire qui bouge, qui change. Cette M27, 57, excusez-moi, c'est inconscient, la M27, c'est l'établissement dans lequel je travaille, donc, le référentiel s'applique à tous les établissements que sont les Régions, les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale et les communes. Il s'étend à toutes ces collectivités et donc ça permet, à travers ces nouvelles règles budgétaires, d'avoir une manière de gestion pluriannuelle des crédits que nous avons déjà sur l'investissement.

Mais, cela permet de mieux gérer ce lissage de l'investissement ou du fonctionnement de la même manière et d'une manière uniforme vis-à-vis de toutes les collectivités et en matière de fongibilité des crédits, cela permet une certaine souplesse sur l'ensemble. À titre d'information, le budget primitif 2023 s'élevait à 129 145 000 euros en section de fonctionnement, 67 365 en section d'investissement.

Donc, il revient à la commune de préciser ces nouvelles modalités. Il y a deux prérequis qui sont établis et que vous avez pu lire dans les notes, à savoir l'élaboration d'une table de transposition des comptes,

28/58

l'apurement du compte 1065. Il ne vous aura pas échappé que l'apurement du compte 1069, excusez-moi, pas 65, il nous coûte 1,5 million sur le budget de la commune.

Quand on parle de difficultés qui nous sont propres pour l'année qui vient, nous avons ce petit chiffre supplémentaire. Donc, il y a des délibérations qui sont à prendre en compte pour la mise en place de la M27 sur l'année 2024. J'ai encore dit 27, l'inconscient professionnel qui parle. Excusez-moi, mes chers collègues.

Et donc, en résumé, on a trois délibérations à prendre pour ce Conseil municipal, à savoir la mise en place de la M57 incluant la décision d'adoption de la M57, l'approbation de la fongibilité des crédits et l'apurement des comptes 1069, la fixation des durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2024, l'adoption du règlement budgétaire et financier de la commune, prenant en compte les adaptations rendues nécessaires par le passage de cette M57.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune à compter du 1er janvier 2024, de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter de ce 1er janvier 2024, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à compter du 1er janvier, à des mouvements de crédits au chapitre par chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite des 5,7 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Je vais les lire rapidement : de procéder à une fois à l'apurement du compte de la reprise de l'excédent de ce compte, à savoir des 1 504 792,42 euros, de dire que les crédits nécessaires à l'apurement du compte 1069 sont prévus dans le cadre de la décision modificative de l'exercice 2023, d'autoriser Monsieur le Maire et de son représentant à signer tous les documents à l'application de cette première délibération.

Et je vais poursuivre pour nous faciliter le travail : d'approuver la mise à jour de la délibération du 5 octobre 2017 qui précisait la durée d'application des nouveaux articles issus de la nomenclature M57, conformément à l'annexe jointe que chacun a lu, à dû lire avec une passion, j'imagine, redoutable, de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations, d'aménager la régie au prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeu, de dire que ces modalités de gestion des amortissements et des immobilisations prendront effet à compter du passage effectif de cette nomenclature à l'exercice 2024.

Enfin, et ça, ça correspond à la délibération numéro 11, d'adopter le nouveau règlement intérieur et budgétaire de la commune prenant en compte ces précédentes délibérations, de décider qu'il se substitue au précédent règlement intérieur de la délibération de 2016 que nous avons adoptée ici en Conseil municipal le 14 décembre, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouveaux règlements budgétaires et financiers de la commune.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission sur les notes 9, 10 et 11 : favorable. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? On peut considérer les trois notes adoptées ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Je vous remercie.

Direction des Ressources Humaines

N°12 Modification du tableau des emplois

M. le Maire - Nous passons à la note 12. Madame GHAZOUANI-ETTIH.

Mme GHAZOUANI-ETTIH - Écoutez, ça va aller très vite. C'est l'habituelle note relative à la modification du tableau des emplois, dont vous avez le détail dans la note qui vous est présentée ce soir. Il vous est demandé d'approuver la création des emplois de la commune qui vous sont énumérés, d'en approuver également la transformation, d'approuver la modification de l'intitulé des emplois de la commune ci détaillée, et de dire que les emplois créés et transformés ou ayant changé d'intitulé sont prioritairement pourvus par des fonctionnaires à défaut des contractuels, et d'autoriser le recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique prévu par la délibération du 14 décembre 2022. Merci.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté.

N°13 Versement du complément indemnitaire annuel au titre de l'année 2023

M. le Maire - La note 13, qui est la deuxième note, à mon avis, la plus importante. Vous savez que le gouvernement a prévu une prime pouvoir d'achat pour les fonctionnaires d'État et les fonctionnaires hospitaliers, qui permettait jusqu'à 39 590 euros, de donner entre 300 et 800 euros de prime aux agents de l'État et de la fonction publique hospitalière. J'estime que cette prime n'est pas suffisante. Si nous l'avions adoptée, elle nous aurait coûté un peu plus de 500 000 euros.

J'ai proposé au CST, de passer non pas par cette prime de l'État qui va sans doute être transposée pour la fonction publique territoriale dans les prochaines semaines par décret, mais de passer par le CIA, le complément indemnitaire annuel qui aujourd'hui était gelé à 60 euros chez nous, et de mettre en place une grille qui va de 50 à 1000 euros et où tous les agents sont éligibles. Si on avait appliqué la prime de l'État, il y aurait eu 1 092 agents qui auraient touché entre 300 et 800 euros.

En appliquant notre décision, il y en aura 1359, et qui toucheront non pas entre 300 et 800 euros, mais entre 50 et 1 000 euros. Aujourd'hui, si vous aviez eu la prime maximum de 800 euros, ça n'aurait concerné que 107 agents de la Ville de Pantin. Avec la proposition que je vous fais ce soir, ils seront 842 à bénéficier d'une prime égale ou supérieure à 800, entre 800 et 1 000 euros, c'est-à-dire 800, 850, 900, 950 ou 1 000 euros.

Donc, c'est un geste fort que je vous demande. À la fin, ça ne coûte pas 500 000 euros, ça coûte un million d'euros. Monsieur CARVALHINHO va me dire que je dépense l'argent n'importe comment et que mon budget de fonctionnement est en train de dérapier. Je l'assume. Je l'assume parce que je pense qu'aujourd'hui, beaucoup de nos agents sont en difficulté face à la hausse de l'inflation et qu'il nous fallait faire un geste.

Elle sera versée au mois de décembre parce qu'au mois de novembre, il y a la garantie individuelle du pouvoir d'achat qui va être versée aux agents. Au mois de décembre, il y aura donc le CIA et au mois de janvier, vous aurez les cinq points supplémentaires qui ont été voulus par le gouvernement qui représentent à peu près 25 euros.

Donc, il vous est demandé de dire que le montant du CIA au titre de l'année 2023 est ventilé de la manière qui vous a été présentée, et tout le monde le touchera, de dire que ces modalités ne s'appliquent que sur l'année 2023, de dire que le CIA sera versé aux agents de la collectivité répondant aux critères définis dans la délibération du 8/07/2019, de dire qu'à compter de l'année 2024, le montant du CIA sera fixé à 60 euros bruts. C'est-à-dire que, c'est cette année qu'il est le plus important, mais pas l'année prochaine, en tout cas pour le moment, et de préciser que les dépenses seront prévues au chapitre 0.12, Charges du personnel du budget de la collectivité, et de m'autoriser à signer toutes les pièces qui seront en rapport.

Avis de la première commission : favorable.

Avis de la deuxième commission : favorable.

Avis de la troisième commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis vraiment désolé de vous contredire, Monsieur le Maire, mais je serai pour cette délibération. Désolé de vous contredire parce que, dans la période actuelle, je trouve que c'est bien de donner un peu de pouvoir d'achat à nos agents communaux qui font le travail nécessaire pour être au service des Pantinoises et des Pantinois.

Comme par ailleurs les 400 000 euros, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais les 400 000 euros d'augmentation pour le CCAS, c'est aussi à souligner dans une période comme celle-ci. Et là, d'autant plus, vous avez mon soutien parce que vous faites un gain de pouvoir d'achat pour nos agents communaux, ce qui est très bien.

Et en plus, vous le faites dans une période à mi-mandat, où il n'y a pas d'élection en vue, ce qui n'a pas forcément été le cas par le passé. Mais en tout cas, je voulais vous dire que vous avez mon soutien sur cette délibération, et c'est une très bonne chose. Je vous remercie.

30/58

M. le Maire - Merci D'autant plus que, d'après les premières infos que j'ai, la moitié des villes d'Est Ensemble ne le ferait pas. Donc, il faut savoir que ce serait facultatif. Le décret que l'État prépare n'est pas une obligation pour les communes. Donc, sur Est Ensemble, vous avez à peu près la moitié des communes qui ne ferait pas cette prime de pouvoir d'achat. Après, je crois que pour certaines d'entre elles, c'est compliqué financièrement.

Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté.

Merci pour les agents de la Ville de Pantin.

Direction des Affaires Juridiques et de Commande Publique

N° 14 Adhésion au SIFUREP des communes de Tremblay-en-France, d'Ennery, de Coubron et d'Ormesson-sur-Marne.

M. le Maire - Nous passons à la note 14. Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de l'adhésion au SIFUREP des communes de Tremblay-en-France, d'Ennery, de Coubron et d'Ormesson-sur-Marne. Il convient que la commune adhérente au SIFUREP, c'est-à-dire Pantin, se prononce conformément aux articles L 52 11-17 et L52 11-20, sur les adhésions des communes précitées au SIFUREP. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de ces communes.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Pas de remarque ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°15 Approbation de la Convention de service commun du système d'information géographique territorial entre l'EPT Est Ensemble et la commune.

M. le Maire - Monsieur BENNEDJIMA, la 15.

M. BENNEDJIMA - Il s'agit de l'approbation de la Convention d'un service commun du système d'information géographique territorial entre l'EPT et la ville de Pantin. Le système d'information géographique territorial a été mis en place le 1^{er} juillet 2021. Le service commun est porté par l'EPT Est Ensemble et est rattaché à la mission stratégique. Il s'agit du premier service commun créé entre Est Ensemble et ses communes membres.

En moins de deux ans, le service commun du site territorial a mis en place un portail cartographique Internet ouvert à tous les agents, ainsi que des outils spécifiques pour les métiers de la gestion de l'espace public, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

La nouvelle convention permettra aux adhérents de pérenniser leur accès au socle commun à compter du 1^{er} janvier 2023, sans limitation de durée. Cependant, tout adhérent aura la faculté de résilier son adhésion dans les conditions prévues par la convention. Les services du socle commun sont donnés dans la délibération. La répartition financière telle qu'elle est définie en matière d'investissement, 80 % seront à la charge des communes et 10 % par l'EPT Est Ensemble. En matière de fonctionnement, toujours 80 %, 10 % par l'établissement public territorial Est Ensemble.

Donc, il vous est proposé ici d'approuver la convention telle qu'annexée au projet de délibération. Je vous remercie.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°16 Approbation de la Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement de vingt sites municipaux

M. le Maire - Note 16. Toujours Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Alors, nous sommes sur l'approbation de la Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Orange pour le raccordement de vingt sites municipaux.

Les sites concernés vous sont donnés dans la délibération. Afin de permettre la bonne exécution de ces travaux, il est proposé de conclure une Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement avec Orange. La prise en charge financière et opérationnelle de ces travaux est assurée par Orange. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Merci. Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction des relations avec les usagers

N° 17 Modification de la redevance pour l'occupation de l'accueil du Centre administratif par la société Photomaton SAS

M. le Maire - Note 17. Toujours Monsieur BENNEDJIMA.

M. BENNEDJIMA - Là, on est sur le photomaton où l'on va modifier la redevance. Elle était proposée au départ à 10 %. On a pu la renégocier à hauteur de 20 %. Donc, il vous est proposé d'approuver la redevance annuelle à hauteur de 20 % du chiffre d'affaires annuel réalisé.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable. Merci.

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

N°18 Fixation de la redevance pour l'occupation du Centre administratif par la société ME Group

M. le Maire - Note 18.

M. BENNEDJIMA - Même délibération, mais cette fois-ci pour le copieur. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant de la redevance à 20 % du chiffre d'affaires.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable. Merci.

Des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°19 Convention de renouvellement de subvention au titre du dispositif Conseiller numérique France Services

M. le Maire - Note 19. Monsieur BENNEDJIMA, la dernière pour vous.

M. BENNEDJIMA - Oui, c'est la dernière. Elle concerne la Convention de renouvellement de subvention au titre du dispositif Conseiller numérique France Services. La crise sanitaire a révélé la fracture numérique, avec environ 13 millions de Français ayant des difficultés dans l'utilisation des outils numériques. À Pantin, selon l'analyse des besoins sociaux, 20 % de la population rencontrent des problèmes similaires.

Parmi les difficultés majeures identifiées, on retrouve le manque de compétences numériques, la nécessité d'aide dans les démarches administratives. En 2020, le gouvernement a lancé le programme Conseiller numérique France Services, formé et financé en partie par l'État.

Pantin a reçu deux de ces conseillers en juillet 2021 grâce à une convention que nous avons conclue avec l'État. Elle a été approuvée en juin 2021 et s'est achevée en juillet 2023. La commune a reçu une subvention de 50 000 euros par conseiller numérique pour financer leur emploi pendant deux ans. Après presque deux ans, l'État renouvelle le dispositif des Conseillers numériques, par contre, avec des modalités financières différentes.

La subvention est dégressive. On le voit d'une année à une autre et sur la dernière année, la subvention est de 12 500 euros. La Ville prendra en charge le manquant. Les CNFS, les Conseillers numériques offrent des permanences au Centre administratif et également dans les maisons de quartier pour être au plus près des Pantinoises et des Pantinois pour les aider dans leurs démarches en ligne, et également proposer des ateliers de formation pour les rendre plus autonomes en matière de numérique.

Ces ateliers et ces rendez-vous ont du succès. On a atteint plus de 1 500 rendez-vous avec les Conseillers numériques et comme toujours, on fait une enquête de satisfaction et 99 % des usagers sont satisfaits du service et souhaitent qu'il se poursuive. Merci.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT SOLIDARITÉS ET PROXIMITÉ

Direction de l'Action sociale et solidaire

N°20 Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen au titre des référents PLIE

M. le Maire - Note 20. Monsieur DIDANE.

M. DIDANE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le dossier de réponse à l'appel à projets relatif à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen au titre des référents PLIE. Le programme opérationnel FSE +, volet Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences a été approuvé en date du 28 octobre 2022. Il définit les modalités d'accompagnement des participants et les résultats attendus annuellement.

Dans le cadre de ce protocole d'accord conclu entre l'État et les collectivités, il est prévu l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen, correspondant à une prise en charge à hauteur de 100 % de la rémunération des postes de référents PLIE présents sur la commune, et ceci en répondant à un appel à projets et en instruisant une demande de subvention qui sera établie pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la priorité 1 objectif H, favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés.

Compte tenu du contexte économique et social que nous avons largement abordé, de la nécessité de renforcer l'équipe du pôle RSA sur les missions d'accompagnement vers l'emploi et au vu de l'appel à projets permettant de solliciter une subvention supplémentaire prenant en charge la rémunération d'un deuxième poste de référent PLIE, un deuxième référent PLIE est affecté au sein du pôle RSA depuis 2021.

Il a en charge l'accompagnement des publics identifiés comme cibles par le dispositif PLIE, les jeunes demandeurs d'emploi, demandeurs d'emploi et demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiaires du RSA.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune est éligible à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen d'un montant de 87 038 euros pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024. Cette subvention correspond à la prise en charge à 100 % de la rémunération des postes de deux référents présents à Pantin.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de réponse à l'appel à projets pour cette période, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'appel à projets ainsi que tous les documents qui s'y rapportent.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Merci.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°21 Approbation du dossier de réponse à l'appel à projet pour le financement du Projet Insertion Emploi pour la période 2023

M. le Maire - Toujours Monsieur DIDANE, la note 21.

M. DIDANE - La note 21. Il s'agit d'approuver le dossier de réponse à l'appel à projets pour le financement du Projet Insertion Emploi pour la période 2023. Depuis le 18 décembre 2003, qui a confié la responsabilité du RMI au Département, puis celle du 19 décembre 2008, portant sur la généralisation du revenu de solidarité active, le Département de la Seine-Saint-Denis a créé le dispositif Projet de Ville, nommé depuis 2018, sous le label Projet Insertion Emploi, structure de proximité qui mobilise et agit dans chaque ville pour une insertion socioprofessionnelle adaptée au parcours des bénéficiaires du RSA.

Ce dispositif est financé par voie conventionnelle par le Département. Pour couvrir les dépenses relatives à l'activité, les communes concernées doivent répondre à un appel à projets lancé par le Département en instruisant une demande de subvention qui sera établie pour l'année 2023.

La Ville de Pantin a maintenu cette action, que d'autres villes ont fermée pour l'année 2023. Ce financement couvre d'une part la totalité des dépenses directes de personnel et d'autre part, les dépenses indirectes, sur la base d'un montant forfaitaire de 15 % de la masse salariale. Ainsi, pour l'année 2023, la dépense prévisionnelle subventionnable est de 472 876 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de réponse à l'appel à projets pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et relatif l'attribution de la subvention du Département du montant de 472 876 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette demande.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Merci.

Il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction de la Santé

N°22 Convention de délégation de gestion de l'activité de planification familiale et promotion de santé sexuelle entre la commune et le Département de la Seine-Saint-Denis

M. le Maire - Nous passons à la note 22. Nous passons à cinq notes pour Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Bonsoir Mesdames et Messieurs. La première note est relative à la Convention de délégation de gestion de l'activité de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle entre la commune et le Département pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Vous le savez, c'est une note qu'on a l'habitude d'avoir puisque le Département est responsable de la mise en œuvre de la politique de planification familiale depuis plus de 30 ans. Le Département délègue aux communes ses activités, en l'occurrence à Pantin. Cette politique est assurée par les centres municipaux de santé.

Il y a maintenant une double composante imposée par la loi du 7 février 2022, qui élargit dans un temps plus large que la planification familiale, l'objectif plus large étant la promotion de la santé sexuelle. Ladite convention renouvelle les modalités et les partenariats et les financements relatifs aux missions.

Les centres de santé sexuelle ont donc une mission de planification familiale habituelle regroupant l'accueil, l'information et l'orientation, l'accès à la contraception dans des conditions d'anonymat, des tests de grossesse, l'accès à l'IVG, la prévention du VIH SIDA, le dépistage du cancer, l'accompagnement et l'orientation des personnes victimes ou témoins de violences conjugales et familiales, ou de mutilations sexuelles, l'action de promotion en santé sexuelle et d'éducation à la santé.

La prévention du VIH et des IST font l'objet d'une attention particulière. Nous y reviendrons dans la seconde délibération, notamment par des tests de dépistage du VIH, par des tests rapides d'orientation et de diagnostic, ou dans la mise en place de consultations de prophylaxie pré-exposition au VIH.

Il est attendu aussi dans cette convention un renforcement des actions de promotion et d'éducation à la santé sexuelle à réaliser auprès des publics scolaires ou d'autres publics, dans une notion « d'aller vers ». Ce conventionnement permettra un financement par le Département à hauteur de 159 000 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention entre la commune et le Département portant délégation de la gestion de l'activité de planification familiale entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°23 Convention entre la commune et l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie portant sur le développement de consultations Prophylaxie pré-exposition au VIH dans les Centres Municipaux de Santé

M. le Maire - Note 23, toujours Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Il s'agit là justement d'une convention entre l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie portant sur le développement des consultations de prophylaxie pré-exposition au VIH dans les Centres Municipaux de Santé. Dans le droit fil de la note précédente et dans le but de s'adresser à des publics, là, pour le coup, LGBTQI+, de mettre en place, ce qui est d'ailleurs prévu dans la convention précédente, de mettre en place les consultations PrEP.

Le détail du partenariat est précisé dans la note. Il y aura la mise en place par le dispositif Checkpoint, qui est un dispositif qui est soutenu par le Kiosque Infos Sida. Il y aura la mise à disposition d'un médiateur en santé au sein des Centres de santé, la mise en place de consultations, je le disais, PrEP. Et donc, les traitements seront mis à disposition gratuitement par le Checkpoint et les personnels de CMS, après formation, assureront les consultations.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention entre la commune et l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie portant sur le développement des consultations PrEP au sein des CMS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°24 Avenant de prolongation du Contrat Local de Santé 2018-2022

M. le Maire - Note 24. Toujours Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Il s'agit d'un avenant de prolongation du Contrat Local de Santé 2018-2022, qui est prolongé de deux ans. Suite à la crise sanitaire, l'ARS a souhaité que nous votions un avenant de prolongation de deux ans, ce qui va nous permettre de travailler très prochainement à la nouvelle mouture du futur Plan Local de Santé.

Vous aurez bien sûr un travail partenarial avec les acteurs de terrain sur la Ville, mais avec un enjeu plus particulier, qui est important pour moi, c'est la prise en compte de la parole de l'utilisateur dans la définition des besoins en santé sur le territoire.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant au Contrat Local de Santé pour la période 2018-2023, d'une durée de deux ans, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable. Merci.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

N°25 Participation à l'expérimentation Santé Protégée

M. le Maire - Note 25. Toujours Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Il s'agit là de participer à un dispositif expérimental dit de santé protégée. En effet, les Centres Municipaux de Santé se sont portés volontaires avec les porteurs de projet que sont le DAC Sud et le DAC Nord de Seine-Saint-Denis, pour faciliter le suivi de jeunes de 6 à 15 ans, sous couvert d'une protection administrative ou judiciaire.

En effet, ces jeunes peuvent être disséminés sur divers territoires, soit dans une famille d'accueil, soit dans un foyer, soit dans d'autres structures disséminées sur un territoire suffisamment grand. Or, ce sont des jeunes qui ont souvent des problématiques de santé spécifiques, problématiques de santé physiques, problématiques de santé psychiques, qui exigent un suivi plus particulier.

Et donc, en adhérant à cette expérimentation Santé Protégée, les Centres de santé verront au moins une fois dans l'année les enfants pour faire un bilan et pour travailler sur leur suivi. Donc, c'est un renforcement considérable et important du suivi de ces jeunes.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion de la commune à l'expérimentation Santé Protégée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et toutes les pièces afférentes.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable. Merci.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté à l'unanimité.

N°26 Aide à l'installation d'un cabinet de kinésithérapeutes sur la commune

M. le Maire - Nous passons à la note 26. La dernière pour vous, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Oui, c'est la dernière. Vous le savez, le 15 décembre, nous avons modifié déjà une aide, une Convention d'aide à l'installation des professionnels de santé sur la Ville. Nous l'avons modifiée pour permettre aux médecins et aux paramédicaux de pouvoir bénéficier d'une aide à l'installation dès lors que leur activité était déficitaire à l'échelle de la Ville. Il apparaît opportun de remodeler cette dite convention pour travailler à l'échelle d'un quartier. Je vous donne tout de suite un exemple.

Nous avons rencontré deux jeunes kinés qui voulaient s'installer à Pantin dans des quartiers difficiles, volontairement, parce que c'est dans leur ADN de travailler auprès des publics les plus défavorisés et de surcroît, sans dépassement d'honoraires, de toute façon, c'est imposé par la Convention d'aide à l'installation, parce que, par exemple, là, il s'agit de kiné, alors que sur l'ensemble de la Ville, il y a 45 kinés jusqu'à présent, principalement d'ailleurs sur Pantin Centre, Raymond-Queneau, mais finalement, il n'y en avait que 5 jusqu'à présent sur le quartier des Quatre-Chemins.

L'opportunité d'installer un nouveau cabinet de kiné, qui va s'agrandir puisqu'ils ont un gros plateau technique de 150 mètres carrés au 9 Cartier-Bresson, cette aide va permettre de renforcer, sur ce quartier-là, l'offre de soins.

Il vous est donc proposé à la fois de modifier les Conventions d'aide à l'installation pour pouvoir avoir un zonage par quartier et intervenir plus finement sur le territoire, et d'attribuer une subvention d'aide à l'installation à un cabinet de kinésithérapeutes situé au 9 rue Cartier-Bresson.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, une petite remarque pour peut-être que nos services ou les agents en charge de la santé orientent aussi vers nos dispositifs régionaux, parce qu'on fait beaucoup d'aides à l'installation et l'achat de matériel pour les professionnels de santé. Donc, si cela peut être aussi un complément d'avoir Ville et d'aller chercher les subventions Région, n'hésitez pas à le faire. Et cela peut être aussi pour ce kiné quelque chose de très bien.

M. LEBEAU - Si je peux me permettre ?

M. le Maire - Oui, allez-y, Monsieur LEBEAU.

M. LEBEAU - Une réponse très rapide. À chaque fois que je reçois, puisque j'ai la volonté de recevoir tous les porteurs de projet voulant s'installer à Pantin sur le domaine de la santé, à chaque fois, nous balayerons avec eux l'éventail des aides qu'ils peuvent obtenir. Parfois, la Région en fait partie et nous les orientons, nous les accompagnons jusqu'au bout.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT CITOYENNETÉ

Direction de la Vie des quartiers et de la participation citoyenne

N°27 Subvention à verser à l'association Au-Delà des Limites

M. le Maire - Note 27. Madame SLIMANE.

Mme SLIMANE - Merci, Monsieur le Maire. Dans cette délibération, il s'agit de voter le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Au-Delà des Limites, qui est une association qui a été créée en 2021. Cette association développe des actions d'animation dans le quartier des Limites en direction d'un public familial et du jeune public. Elle organise notamment des journées à thème, des soirées loto, des sorties en lien avec les écoles, les centres de loisirs et la Maison de quartier, Centre social du Haut et Petit Pantin.

Domiciliée depuis peu à la Maison des Associations, elle bénéficie de la mise à disposition d'un bureau une journée par semaine et du soutien de la Maison des Associations pour un accompagnement en vue de sa restructuration administrative, compte tenu de l'objet de l'association et des efforts fournis par elle-même, et elle est présente sur un territoire qui est moins doté en termes d'associations que d'autres.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Des questions, des remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N°28 Modification du règlement du Budget participatif

M. le Maire - Vous avez ensuite une note sur la modification du règlement du Budget participatif. Plusieurs choses sont modifiées. D'abord, la création d'un dépôt de projet qui soit permanent. Vous savez que jusqu'à maintenant, on pouvait déposer un projet pendant un ou deux mois. Et l'idée, c'est que, même si à un moment, on arrêtera une date limite, on puisse déposer un projet en permanence pendant toute l'année.

La deuxième est la redéfinition des catégories de projets, donc en proposant d'un côté les projets de quartier dont les budgets peuvent aller jusqu'à 50 000 euros, et de l'autre des grands projets pour la Ville, dont les coûts peuvent être compris entre 200 000 et 300 000 euros en 2024, puis entre 200 000 et 500 000 euros en 2025, puisque je vous rappelle qu'ensuite, le Budget participatif va augmenter.

Il est ensuite proposé de passer d'un à deux projets lauréats par quartier minimum, la mise en place d'ateliers participatifs pour la catégorie des grands projets pour la Ville, la possibilité de voter pour cinq projets. Avant, on avait trois votes possibles.

Et enfin, la suppression de l'Observatoire des engagements avec la création éventuelle d'une nouvelle instance plus généraliste de suivi de la participation citoyenne à Pantin, qui serait installée l'année prochaine.

Il vous est donc demandé d'approuver le nouveau règlement du Budget participatif de la commune.

Avis de la troisième commission : favorable. Merci.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, ce sera plus au niveau de la forme, parce qu'à un moment, dans la rédaction, pour tous ceux qui peuvent déposer un projet, vous mettez « se sentant impliqué ». Je pense que l'on peut enlever « se sentant » et mettre « impliqué » tout court, parce que, vous savez, « se sentant », cela veut dire qu'en fait, en gros, « se sentant », on peut avoir peut-être des personnes d'autres communes qui ne sont pas forcément là, mais je pense que le mot « impliqué » est beaucoup plus fort pour dire : quelqu'un qui travaille sur la commune, quelqu'un qui est bénévole, qui n'habite pas forcément la Ville. Je pense que, sur la forme, cela pourrait être pas mal.

Vous dites « le critère écologique » aussi. Cela va plutôt dans le bon sens. Mais, juste pour rappel, il y a eu quelques projets votés, notamment pour des camionnettes, notamment pour les Courtillières. Je

pense qu'en fait, ce projet-là, avec le nouveau règlement, n'aurait pas pu être forcément financé, Courtibus, si, je me souviens bien.

M. le Maire - Cela dépend, si ce sont des véhicules propres.

M. CARVALHINHO - Oui, mais ceux qui ont été financés auparavant. Après, si ce sont des véhicules électriques... C'est un petit détail.

M. le Maire - On ne va pas faire l'historique du Budget participatif, Monsieur CARVALHINHO.

M. CARVALHINHO - Oui, bien sûr. Après, c'est juste une petite remarque.

M. le Maire - Vous êtes archéologue. Après devin, vous êtes archéologue.

M. CARVALHINHO - J'ai un peu de mémoire *[Rire]*. Moins que vous, c'est sûr parce que vous êtes élu depuis 89. Je n'étais pas encore né, mais bon *[Rire]*. Après, j'essaie d'avoir un petit peu de mémoire aussi. Également, cela me dérange qu'il n'y ait plus d'Observatoire des engagements, je vous le dis. Donc ça, je trouve ça dommage, avec un comité.

Bon, le comité, est-ce que ce sera un comité Théodule ou un vrai comité ? Est-ce que l'opposition aussi pourrait être associée ? Je pense que vous ne le ferez pas, mais, un Observatoire, c'est beaucoup plus fort qu'un nouveau comité. Donc, moi, je voterai pour, mais sur cette partie-là, cela me dérange un petit peu.

Et après, c'est plus une remarque sur la forme, parce que vous avez l'habitude, on va parler du vrai budget, vous avez l'habitude de faire des opérations que vous allez sûrement refaire au mois de novembre et début décembre, qui s'appelle Bonjour Monsieur le Maire, qui pourrait être en réalité Bonsoir Monsieur le Maire, puisque vous le faites le soir, mais ce qui serait bien, c'est que, comme il y a le côté participatif du budget, c'est qu'en fait, à chaque fois que vous faites des Bonjour Monsieur le Maire, en réalité, vous venez voir les Pantinoises et les Pantinois, vous leur présentez vos orientations et après, il y a du débat. Et puis souvent, il y a des gens qui vont dire : dans ma rue, il y a tel ou tel problème. Vous relevez et vous réglez le quotidien.

Mais, ce qui est dommage peut-être, c'est que ces opérations que vous faites de Bonjour Monsieur le Maire, qu'elles soient peut-être en début d'année ou en cours d'année, avant l'élaboration d'un budget et d'un débat d'orientation budgétaire, des documents qui sont là, pour pouvoir aussi consulter de façon participative les Pantinoises et les Pantinois pour qu'ils soient pleinement associés, non pas au Budget participatif qui est un très bon outil et qu'il faut effectivement faire évoluer avec un peu plus de projets retenus chaque année, mais peut-être que le projet que nous allons voter en décembre, là pour 2024, ce sera un peu trop tard, mais peut-être, si pour 2025, on peut avoir un peu plus de participation et de consultation des habitants, ce serait, même pour vous, je pense, assez enrichissant. Je vous remercie.

M. le Maire - Augustin ?

M. IGNACIO-PINTO - Notre groupe soutient cette évolution positive du règlement du Budget participatif. En effet, il change de taille. Les Pantinoises et les Pantinois vont pouvoir apporter des projets ambitieux, plus impactant, des projets qui marqueront notre Ville.

De ce fait, la mise en place d'ateliers participatifs avec le concours des services de la commune est une proposition qui fait sens. Elle contribue à la formation citoyenne, permettant à chacun de comprendre les mécanismes qui peuvent parfois paraître obscurs, question de faisabilité et d'ingénierie par exemple.

Cette évolution est ambitieuse. Que mettons-nous en place pour obtenir une large mobilisation des habitants dans chaque quartier, une implication multigénérationnelle, où tout le monde puisse se retrouver ?

Et puis, bien sûr, il s'agit de pouvoir s'emparer des leviers avec lesquels toutes et tous agiront en conscience pour l'écologie, pour que Pantin Vision 2050 soit toujours une Ville agréable à vivre, malgré les dérèglements climatiques qui impactent déjà notre vie quotidienne. Alors l'action citoyenne pour le bien commun devra faire partie des critères de sélection des projets. Nous y veillerons pour chacun des quartiers, car ils font la richesse de notre Ville. Merci.

M. le Maire - Merci. Très rapidement, Monsieur CARVALHINHO, l'Observatoire des engagements fonctionnait moins bien et donc l'idée, c'est de revitaliser tout cela avec une nouvelle structure et une nouvelle réflexion. Quant à Bonjour Monsieur le Maire, qui se tient le soir, chaque année, quand il y a

Bonjour Monsieur le Maire, il y a des choses qui remontent et qui nous inspirent et nous amènent à prendre un certain nombre de décisions, voire à retenir un certain nombre de choix dans le budget suivant.

Donc, ne vous inquiétez pas, c'est une manière permanente de prendre la température, le bout de la population et de reprendre à notre compte, lorsque l'on estime que c'est conforme à nos engagements, un certain nombre de problématiques.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

N°29 Nouveau règlement intérieur des ludothèques

M. le Maire - Nous passons au nouveau règlement intérieur des ludothèques. Madame SLIMANE, vous nous donnez lecture de tout le règlement, non ?

Mme SLIMANE - Non, je vais vous faire grâce de la lecture, mais je vais dire quelques mots quand même, parce qu'on peut être fiers de l'ouverture de deux nouvelles antennes de ludothèque, une aux Courtillières et une aux Quatre-Chemins. L'ouverture de ces ludothèques nous amène évidemment à repenser le mode de fonctionnement et la tarification de ces équipements.

Les ludothèques ont pour principal objectif de favoriser la pratique du jeu et de faire reconnaître son importance tant sur le plan éducatif que social et culturel. La ludothèque, par la diversité et le nombre de jeux et de jouets proposés et leurs dispositions attractives, favorise le jeu libre, désintéressé et spontané.

La ludothèque permet à son public, et notamment aux enfants, de vérifier et de confronter leurs acquis en toute sécurité, en étant ainsi acteurs de leur développement. Elle donne aussi à toutes les familles l'accès à un média culturel souvent onéreux. Elle offre aux enfants de toutes catégories sociales et de tous milieux les mêmes chances de s'épanouir par le jeu et essaie de proposer la découverte d'une grande diversité de jeux pour tous.

Jouer, c'est avant tout passer un bon moment avec les autres. Cela favorise les échanges, les rencontres par l'intermédiaire du jeu. Les ludothèques proposent des espaces favorables à la socialisation, des lieux ouverts aux différences, afin d'encourager l'intégration à la reconnaissance de l'autre.

À travers le jeu, l'enfant apprend à se confronter à l'autre, à partager et à élaborer des moments de jeu commun, à vivre ensemble, à respecter l'autre, à créer des liens et à transmettre des savoirs aux autres. Mais, les ludothèques sont avant tout des lieux de distraction à travers le jeu, des lieux de détente et de loisirs à travers un objet culturel parfois méconnu.

Le jeu est le reflet des cultures. Sa pratique ainsi que les formes qu'il prend diffèrent d'un pays à l'autre. Les ludothèques sont également un lieu de sensibilisation à cette culture ludique. Le jeu permet notamment de communiquer et de s'exprimer. Il met aussi en interaction des personnes de tout âge et de toute culture.

La ludothèque permet ainsi à plusieurs générations de se rassembler autour d'un même jeu et de partager un moment de plaisir et de convivialité. L'implantation de ces deux antennes dans deux autres quartiers populaires de la commune est porteuse de sens et il est important de rendre accessible ces équipements. C'est pourquoi le règlement intérieur et la tarification ont été revus.

Jusqu'ici, les adhérents payaient 3 euros par mois et par personne uniquement lorsqu'ils empruntaient des jeux, le jeu sur place étant gratuit et l'emprunt était limité à deux jeux. Compte tenu de l'implantation de ces équipements dans des quartiers populaires concentrant des familles aux revenus modestes, il est proposé de revoir la tarification et de l'harmoniser sur les trois antennes.

Ainsi, désormais, les inscriptions se feront par famille et non plus par personne. Le prix du prêt reste identique, 3 euros par mois, et la possibilité d'emprunter des jeux est portée à trois au lieu de deux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des trois ludothèques, donc de Scandicci, Quatre-Chemins, Courtillières, précisant la nouvelle tarification.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Je vous remercie. Effectivement, je voterai pour. Par contre, j'ai une question sur les ludothèques, les bibliothèques en général. Est-ce que vous envisagez un jour de les ouvrir le dimanche, comme cela a été le cas à Plaine Commune ? Je vous le dis, c'est une collectivité socialiste, Mathieu HANOTIN et sa majorité, même l'ensemble des différences politiques ont voté cela.

Je suis allé voir un petit peu comment ça se passe, parce que j'ai inauguré en tant que Conseiller Régional différents équipements sur Plaine Commune et cela a l'air de bien fonctionner. Donc, est-ce qu'un jour vous envisagez, avec Est Ensemble, parce qu'il y a aussi cette question du territoire, de peut-être un jour faire une ouverture le dimanche, ce qui pourrait permettre à de nombreuses familles de bénéficier le dimanche des activités, de venir à la ludothèque, à la bibliothèque.

Donc, cela se fait dans une autre collectivité socialiste. Je veux juste vous demander si un jour vous allez l'envisager ou pas. Je vous remercie.

M. le Maire - Monsieur BIRBES ?

M. BIRBES - Merci, Monsieur le Maire. Je voulais mettre en avant que la note présentée par Madame SLIMANE, que je remercie, montrait que la municipalité œuvrait beaucoup aux Quatre-Chemins. Elle fait écho à la note présentée il y a dix minutes par Monsieur LEBEAU, qui exprimait l'engagement de la municipalité pour étendre son travail aussi aux questions de santé dans ce même quartier, qui vient doubler un travail sur l'urbanisme dans ce quartier.

Et nous ne faisons pas que rénover des murs ou en construire, mais nous les habitons par des services publics solides, que nous étendons et auquel nous donnons plus de force. Si cela avait échappé à quelqu'un.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres interventions ? Si tu veux...

Mme SLIMANE - Écoutez, ce n'est pas prévu pour l'instant d'ouvrir le dimanche et juste vous dire que ce n'est pas parce que c'est fait par une collectivité socialiste que l'on va faire pareil. Nous essayons de faire au mieux dans ces quartiers-là. Si nous trouvons cette proposition judicieuse, nous en reparlerons. Quoiqu'il arrive, toute modification est travaillée avec les organisations syndicales. Donc, lors du CST, on en discutera à ce moment-là. Pour l'instant, ce n'est pas prévu.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Direction de la Jeunesse et des sports

N°30 Convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'Olympique de Pantin

M. le Maire - Nous passons à la note 30. Monsieur BADJI ?

M. BADJI - Merci, Monsieur le Maire. Cette note concerne une convention de mise à disposition d'équipements sportifs à l'Olympique de Pantin. Au-delà de son passé prestigieux, l'Olympique de Pantin, c'est le club qui a remporté la première Coupe de France ; l'Olympique de Pantin, qui compte aujourd'hui 760 adhérents, est un des clubs les plus importants de la commune.

Pour lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, la commune met à disposition un certain nombre d'installations sportives. Les règles juridiques en vigueur imposent la signature d'une convention de partenariat entre l'Olympique de Pantin et la commune.

La convention établie en 2020 arrivant à son terme, il convient de contractualiser le partenariat dans une nouvelle convention. Son objet est de définir les relations entre l'Olympique de Pantin et la commune, tout particulièrement sur les projets visant à développer les actions d'intérêt général. Elles encadrent la mise à disposition des installations sportives auprès du club, l'accompagnement logistique et les moyens matériels mis à disposition.

La saison 2023-2024 sera marquée par la mise en œuvre du projet d'aménagement du terrain en herbe au stade CERDAN au profit de l'association Sport dans la ville. Pour pallier le manque de terrains, l'Olympique de Pantin pourra utiliser des terrains mis à disposition au stade de la Motte et sur le Parc départemental des sports de la Ville de Paris. À ce stade, au stade Marcel-Cerdan, le club sera aujourd'hui l'unique utilisateur associatif du terrain synthétique disponible pour cette saison sportive.

Afin de faciliter le fonctionnement du club, il est proposé de l'autoriser à occuper cet espace sans nécessairement la présence d'un agent communal, et d'offrir ainsi aux clubs de plus grandes plages de

pratiques sportives. Cette disposition, rendue possible par un arrêté ministériel du 11 novembre 2009, qui ne concerne que le stade Cerdan, a été intégrée dans la convention à l'article 2.12.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec le club de l'Olympique de Pantin, annexée à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable.

Des remarques, des questions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO – Monsieur BADJI, Monsieur le Maire, je vous remercie, chers collègues. Premièrement, je sais qu'il y a eu des problèmes avec le club de foot sur les créneaux horaires, il y a eu des manifestations à la mairie, devant le Parc départemental. Qu'en est-il actuellement ? Parce que, quand je lis cette délibération, en fait, je n'ai pas de réponse. Je vois juste une délibération entre un club de foot et la commune, voilà. On ne sait pas trop. C'est une convention simple.

Je me demande pourquoi une convention. D'habitude, ici, cela fait des années que je suis là pour le coup, et on ne fait jamais de convention comme cela, sur un an de plus, donc, je ne vois pas trop l'intérêt. En gros, après une crise, pourquoi une convention ? Et moi, c'est l'article 7 que j'aimerais que vous me détailliez. En gros, pourquoi l'article 7 : Litige et clause de compétence ?

Je vais vous le lire tout simplement : Dans tous les cas où un litige surviendrait entre les parties, ces dernières conviennent de ne recourir à aucune procédure judiciaire pour régler leurs difficultés éventuelles qu'après avoir épuisé les moyens d'une tentative de conciliation.

C'est-à-dire que c'est le point 7, c'est la fin. Je demande pourquoi cette partie-là. Je demande juste des explications. Et, est-ce que les problèmes ont vraiment été réglés ? Pourquoi une telle convention ? C'est la première fois que je vois cela au sein du Conseil municipal.

Donc, comme je sais qu'il y a eu des problèmes sur les horaires avec différentes manifestations, quand je lis la convention et je l'ai lue en détail, je ne vois pas de sortie de crise. Est-ce qu'il y en a eu une ou pas ? Qu'on nous informe véritablement de l'état de ce qui s'est passé. Pourquoi il y a eu différents points de rassemblement qui sont arrivés jusqu'à la mairie, avec une rencontre avec Monsieur le Maire ?

Il y a eu il y a moins d'un mois un rassemblement devant le Parc départemental à Bobigny avec un adjoint au maire de la Maire de Paris qui a été aussi consulté. Donc, quelle est la réelle situation ? Parce que, quand je lis la convention, moi je ne vois rien du tout de ce que j'ai pu entendre et de ce que j'ai pu voir, en sachant que le Président du club de foot, lors d'un événement, est venu me voir, sans trop de détails, mais il me disait que ça n'allait pas avec la mairie.

Je vois cette convention, est-ce que c'est une vraie sortie de crise ou pas ? On n'a pas d'information. Le point 7, quand je lis cela, dans un sens comme dans l'autre, c'est la première fois que je vois ce type de convention avec un club de foot, une association. Donc, c'est pour cela que je pose des questions. Où en est l'état ? Pourquoi la convention ? Et pourquoi le point 7 ? Je vous remercie si vous pouvez m'apporter quelques petites réponses.

M. le Maire - Au niveau juridique, sur la convention ?

M. BIGOURDAN, Directeur des Affaires Juridiques et la commande publique - L'article 7, il s'agit d'un article qu'on met dans toutes nos conventions, dès lors qu'on aborde cette question. Il y a toujours un article en cas de litige. C'est-à-dire qu'il peut y avoir un litige et en cas de litige, avant les tribunaux compétents, on s'engage à trouver une solution à l'amiable. Ce sont les articles types que l'on met dans nos conventions.

M. le Maire - Sinon, il n'y a pas eu de rassemblement en mairie depuis, il y a eu une petite manifestation qui était très sympathique il y a deux ans. Mais depuis, je n'ai rien eu... Quant à ce qui s'est passé au stade de la Motte, c'est avec la Ville de Paris, qui a fait des propositions de créneaux à l'Olympique de Pantin et dont je sais que pour le moment, il n'y a pas de réponse de la part de l'Olympique de Pantin, mais que nous avons soutenu, puisque la réunion s'est tenue en mairie, pour essayer de débloquer les choses. Pas besoin de polémiquer plus que cela.

Monsieur BADJI ?

M. BADJI - Je voulais tout simplement ajouter un point, parce qu'en fait, tous les clubs sportifs de Pantin ont une convention avec la Ville. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une convention. Les conventions

existent toujours et donc, cette convention arrive à échéance. Donc, pour la renouveler, comme il y a un dispositif, puisqu'il y a des travaux au niveau de CERDAN, on renouvelle et on insère cette possibilité de disposer tout seul, sans la présence d'un gardien d'équipement. C'est tout. Donc, les autres associations verront aussi leurs conventions renouvelées tout au long de l'année prochaine.

M. le Maire - Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire ?

M. le Maire - Non, le débat est clos.

M. CARVALHINHO - Oui, le débat est clos, mais j'ai le droit de m'exprimer sur ma position.

M. le Maire - Vous vous abstenez ?

M. CARVALHINHO - Non, je ne prends pas part au vote

M. le Maire - Rapidement, alors.

M. CARVALHINHO - Non, c'est tout. Je vous le dis juste.

M. le Maire - Vous ne prenez pas part au vote, donc, on le notera au PV.

N°31 Convention de mise à disposition des communes du Territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

M. le Maire - Note 31, toujours Monsieur BADJI.

M. BADJI - Merci. Il s'agit ici d'une Convention de mise à disposition des communes du Territoire d'Est Ensemble de la billetterie ouverte pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'EPT Est Ensemble proposait la possibilité d'acquérir une billetterie sociale en tant qu'établissement pour les jeux pour les neuf communes du territoire.

À cet effet, un droit de priorité lui a été accordé sur les billets les moins chers des jeux, 24 euros pour les Jeux Olympiques et 15 euros pour les Jeux Paralympiques. Les billets acquis à ce titre doivent viser en majorité des publics ciblés par les collectivités, comme les jeunes, les bénévoles des mouvements sportifs, tout cela, conformément à l'ambition d'ouvrir grands les jeux.

Une part plus récente de la billetterie peut également être destinée à un public institutionnel. En tant que coopérative commune, l'EPT va accueillir des places pour le compte de ses villes membres et à leur demande, et conformément aux règles fixées par Paris 2024.

La commune, qui souhaite offrir au plus grand nombre de Pantinoises et Pantinois la possibilité d'assister à des épreuves olympiques et paralympiques propose de participer à ce dispositif. À ce titre, il est prévu de procéder à une répartition des billets à distribuer comme suit, comme vous le voyez sur le tableau.

Une convention, dont le projet est joint à la présente délibération, doit fixer les modalités de remboursement par la commune des billets qu'elle souhaite acquérir dans ce cadre.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de mise à disposition des villes du Territoire Est Ensemble de la billetterie ouverte aux Jeux Olympiques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents.

M. le Maire - Avis de la deuxième commission : favorable.

Des remarques, des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

DÉPARTEMENT PATRIMOINE BÂTI ET CADRE DE VIE

Direction de la Gestion de proximité et du commerce

N°32 Dispositif de soutien exceptionnel aux commerces Pantinois

M. le Maire - Note 32. Je la présente avec Zora ZEMMA, mais comme j'ai suivi personnellement avec elle ce dispositif, je souhaite présenter la note.

Lors des émeutes qui ont eu lieu du 29 juin au 2 juillet, 31 commerces pantinois ont été touchés par de fortes dégradations, douze sur le quartier Marie-Hoche, dont 4 dans la galerie Hoche, 17 sur les Quatre-Chemins, un sur le quartier Église, Yamaha évidemment, et un sur le quartier des Courtilières.

90 % des commerces Pantinois ont vu leurs vitrines brisées, 77 % ont subi des détériorations et 61 % ont été pillés. Les mesures d'accompagnement de la commune ont été immédiates. Les 30 juin et le 1er juillet, on a recensé tous les commerces touchés et on a accompagné les commerçants pour enlever les débris.

Le 3 juillet, communication par mail d'un numéro d'urgence mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie du 93 pour l'ensemble des commerçants. Le 13 juillet, j'ai écrit à l'ensemble des maires pour leur demander quel était le dispositif d'aide qui existait, CCI, Département, Région et État, et organisé une réunion de suivi à la rentrée aux commerçants vandalisés.

Le 11 septembre, cette réunion a eu lieu. Lors de cette réunion, on a eu l'occasion de faire le point avec ces commerçants. Le souci, c'est que j'ai peur que ces commerçants pour lesquels on s'est battu depuis une dizaine d'années pour qu'ils reviennent, repartent. La Région Ile-de-France a instauré un fonds d'urgence émeute à destination des commerçants impactés par les émeutes, à hauteur de 2 000 euros par établissement.

La Direction des douanes propose aux buralistes vandalisés une aide de 10 000 euros de réparation et de 15 000 euros pour l'investissement. Nous proposons un dispositif qui se limite à 3 000 euros pour les 31 commerces qui ont été vandalisés, mais 33 000 euros pour notamment sécuriser leur commerce.

C'est-à-dire que nous le faisons dans un objectif qui est bien compris par nous, c'est que s'il y a eu des commerces vandalisés, c'est parce que ces commerçants et ces commerces étaient vulnérables, et vous en avez certains qui avaient un double-rideau de fer par exemple, qui n'ont pas été vandalisés, qui n'ont pas été pillés. Donc l'idée, c'est de les aider à se payer une protection pour le futur. Je ne dis pas qu'il va y avoir d'autres émeutes, mais de manière que cela puisse préserver leur commerce.

Il vous est donc demandé d'approuver le dispositif de soutien exceptionnel des travaux engagés par les commerçants pour la remise en état et la sécurisation de leurs commerces pantinois et son règlement d'attribution, sachant que les dossiers et les versements des subventions devront intervenir entre le 1^{er} novembre prochain et le 31 octobre de l'année prochaine.

Avis de la troisième commission : favorable. Merci

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Abel, tu coupes ton micro s'il te plaît ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, c'est juste pour saluer cette action, les différentes tables rondes que vous avez menées. Donc, ça va vraiment dans le bon sens. Et de voir aussi le fait que vous pensez à l'avenir, ce n'est pas tous les jours que je vais vous dire ça, mais de penser aussi les dégâts, les réparations, mais penser aussi à l'avenir, c'est une bonne chose.

Donc, j'aurais bien voté pour, mais je préfère me mettre en déport parce que beaucoup de ces commerçants vont être aidés aussi par la Région, via le fond et par précaution, je préfère me mettre en déport de la délibération lors du vote.

M. le Maire - Faites attention, parce que là, la dernière, vous n'avez pas voté la convention de mise à disposition pour l'Olympique de Pantin, qui pourrait en prendre ombrage parce que vous avez refusé de mettre à disposition. Là, vous refusez le dispositif d'aide aux commerçants. Si on leur dit que Monsieur CARVALHINHO n'a pas voté, n'a pas pris part au vote...

M. CARVALHINHO - Non. C'est par précaution dans le cadre de mes fonctions de Conseiller Régional.

M. le Maire - Mais, je pense qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

M. CARVALHINHO - Je préfère être prévenant.

M. le Maire - Monsieur BIGOURDAN, vous pensez qu'il y a un conflit ? Comme il y a un Fonds Régional d'aide aux commerçants, Monsieur CARVALHINHO pense qu'il se déporte parce qu'il pense qu'il ne peut pas voter ce texte, notre convention. C'est mieux ? D'accord. Donc, on en prend acte.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Direction de l'habitat, du Logement et du Foncier

N°33 Conventions d'aide au logement des femmes victimes de violences avec les bailleurs sociaux Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, ICF Habitat, Sequens, Immobilière 3F et Vilogia

M. le Maire - Note 33, Madame GONZALEZ-SUAREZ.

Mme GONZALEZ-SUAREZ - Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver les Conventions d'aide au logement des femmes victimes de violences avec les bailleurs sociaux Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, ICF Habitat, Sequens, Immobilière 3F et Vilogia. Dans le cadre de toutes les actions qui sont mises en place à Pantin pour aider les femmes victimes de violences, des bailleurs ont été contactés.

Il faut savoir qu'à Pantin, ce sont en moyenne 160 femmes qui sont victimes de violences et suivies par les services sociaux de la Ville. Depuis plusieurs années, nous avons déjà la Convention Un toit pour elles, mais la Ville de Pantin, Monsieur CARVALHINHO n'est pas là, dommage [rires], la Ville de Pantin a voulu aller plus loin afin d'aider davantage les femmes, bien sûr, il faut qu'elles aient d'abord porté plainte pour entrer dans ce dispositif, et un partenariat avec six bailleurs sociaux a donc été mis en place.

Ainsi, Pantin Habitat, Seine-Saint-Denis Habitat, ICF Habitat, Sequens, Immobilière 3F et Vilogia s'engagent à mettre à notre disposition chaque année un ou deux logements de leur contingent à Pantin ou dans les environs, pour héberger des femmes qui seraient en danger. Parfois, il faut les extraire de la Ville. Donc, les logements peuvent nous être mis à disposition à Pantin ou dans les environs.

Domage, Monsieur CARVALHINHO, il y a une note que vous auriez sans doute, j'espère que vous allez l'approuver parce que Pantin est allé encore plus loin pour les femmes victimes de violences.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions à signer avec les bailleurs sociaux que j'ai précédemment nommés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur CARVALHINHO, puis Monsieur DIDANE. Soyez courts, l'heure tourne.

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, je suis vraiment navré d'être sorti quelques secondes. Pour vous dire que c'est une très bonne chose. Vraiment, c'est vraiment une très bonne chose. Par ailleurs, on le fait déjà côté Région.

Peut-être que je pourrais vous faire passer quelques informations, notamment avec des associations qui sont implantées à Pantin, sur toutes les livraisons qui sont soutenues par la Région, donc, nous essayons de mettre aussi un quota de logements et peut-être aussi de saisir les parlementaires.

J'ai vu que vous étiez aussi candidate aux sénatoriales, sur une liste avec Monsieur LAOUEDJ, je peux peut-être aussi le saisir sur ces questions, justement pour les femmes victimes de violences, essayer d'avancer sur ces questions.

Et pour moi, sur ce sujet-là, je pense qu'à nos parlementaires, comme Monsieur LACHAUD, j'aurais dit la même chose, ou à Madame AUTAIN, ou à d'autres parlementaires, j'aurais dit exactement la même chose. Je vous remercie et je voterai pour.

Mme GONZALEZ-SUAREZ - Monsieur CARVALHINHO, je vous remercie. Je prends bonne note des logements que peuvent...

46/58

M. le Maire - Vous n'avez pas la parole. C'est Monsieur DIDANE qui l'avait demandée. Si vous pouviez couper votre... Je vois que vous êtes très emportée, mais... C'est bien, vous êtes motivée par cette note...

M. DIDANE - Juste, je crois qu'avec le ton qui a été donné à l'année 2023 dans la Ville, avec Pantine, même si ça a donné lieu à beaucoup de railleries, nous avons essayé de mettre l'accent sur la question de l'égalité et dans la question de l'égalité, il y a une sous-question qui est celle des femmes victimes de violences.

Vous avez posé le nombre de 160 femmes qui étaient suivies chaque année et qui étaient victimes de violences et du coup, qui sont accompagnées par les services. Du coup, là, on a deux à trois logements par bailleur. C'est effectivement un premier geste, une première marche, mais je dirais qu'il faut faire feu de tout bois sur le sujet et probablement qu'il faudrait, à terme, monter en puissance sur ce sujet.

M. le Maire - Merci, Madame GONZALEZ ?

Mme GONZALEZ-SUAREZ - Bien évidemment, nous logeons des femmes victimes de violences. Nous les relogerons hors contingent. Il nous arrive souvent d'en reloger. C'est insuffisant. On n'a certes pas 160 logements, mais on ne les aura jamais, je pense.

Monsieur CARVALHINHO, pourriez-vous m'envoyer les coordonnées de la personne que nous pouvons contacter à la Région pour avoir un ou deux logements du contingent Région que vous venez de nous proposer en Conseil municipal ? Merci.

M. le Maire - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions... Pierric AMELLA ?

M. AMELLA - Juste pour informer que je ne prendrai pas part au vote pour des questions de conflit d'intérêts.

M. le Maire - Ce sera enregistré au PV. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

N°34 Demande de garantie d'emprunt par le bailleur social CLESENCE

M. le Maire - Note 34. Toujours Madame GONZALEZ.

Mme GONZALEZ-SUAREZ - Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt par le bailleur social CLESENCE. Lors de la séance du 30 juin 2022, le Conseil municipal a accordé sa garantie aux emprunts relatifs au financement d'une opération d'acquisition améliorative située au 3 rue Denis-Papin. En raison d'un dépôt tardif auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, CLESENCE n'a pu obtenir la ligne de prêt.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt PLS de 14 998 euros, de dire que le contrat de prêt 148 258 signé le 10 juillet 2023 et joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, d'apporter sa garantie pour la durée totale du prêt, et d'autoriser pendant toute la durée du prêt la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt, d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la CDC et l'emprunteur.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Merci.

Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

Direction du Développement urbain et de la transition écologique

N°35 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

M. le Maire - La note de Monsieur AMELLA qu'on a à chaque Conseil municipal. Allez-y.

M. AMELLA - Je ne vais pas la présenter en détail. Tout le monde la connaît par cœur maintenant. C'est le versement de 61 subventions, cette fois-ci pour les Pantinois qui se déplacent à vélo et pour qui on fait beaucoup pour les déplacements, comme le démontre le baromètre de l'AFUP qui nous place en deuxième position des villes de Seine-Saint-Denis.

M. le Maire - Avis troisième commission : favorable. Merci.

Des questions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues...

M. le Maire – « Je ne peux pas la voter ? »

M. CARVALHINHO - Si, je vais la voter.

M. le Maire – « Je ne prends pas part au vote ? »

M. CARVALHINHO - Non, c'est juste, je ne sais pas, peut-être il y aura un débat avec Europe Écologie les Verts au sein de votre majorité, mais vous savez, vous avez arrêté l'aide pour les vélos électriques parce que la Région Ile-de-France donnait 500 euros et que ce n'était pas cumulable avec Pantin. Aujourd'hui, il y a une aide qui a été descendue de 100 euros, elle est à 400 euros, mais elle est cumulable avec les aides des autres collectivités. Donc, envisagez-vous de remettre l'aide, qui était d'un certain montant, pour les vélos électriques à l'achat ? Je vous remercie.

M. le Maire - Vous me prenez au dépourvu, Monsieur CARVALHINHO. Je découvre tout d'un coup le désengagement de la Région Ile-de-France en faveur du vélo, et notamment du vélo électrique. Il va falloir donc qu'on en discute entre nous, parce que ce désengagement, c'est un début ou ça va s'amplifier ? Donc, non, je vois qu'il y a un désengagement de la Région Ile-de-France dans le soutien à la pratique du vélo, notamment du vélo électrique. Nous en débattons entre nous si vous le voulez bien.

Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 36 Augmentation du capital social et modification des statuts de la société publique locale UniGéo

M. le Maire - Nous passons à la note 36. Monsieur AMIMAR.

M. AMIMAR - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. La société publique locale SPL UniGéo a pour objet la création, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur à base de géothermie sur le territoire des communes de Pantin, Les Lilas et le Pré-Saint-Gervais.

Au terme de l'article 7 de ses statuts, le capital social de la SPL est fixé à la somme de 2,5 millions et divisé en 25 000 actions, dont la valeur nominale s'élève à 100 euros chacune. Les actionnaires de la SPL sont le SIPPAREC et les trois communes.

À la suite d'une étude de faisabilité réalisée par le SIPPAREC sur son territoire, la commune de Romainville a fait part de son souhait d'intégrer la SPL. Sans obérer les densifications possibles du réseau sur le territoire des trois villes historiques, il est apparu opportun d'étendre le réseau sur le territoire de la commune de Romainville. Les besoins identifiés sur cette ville sont de 40 gigawattheures par an, pour un maximum de 7 kilomètres à déployer.

L'intégration de la ville de Romainville s'effectuera à travers une augmentation du capital social à hauteur de 200 000 euros, correspondant aux besoins identifiés sur son territoire. Par ailleurs, dans le cadre du contrôle analogue, chaque actionnaire doit disposer d'un siège d'administrateur.

Il convient donc de créer un siège d'administrateur pour la commune de Romainville. Aussi, afin de conserver un équilibre entre le SIPPAREC, actionnaire majoritaire et les villes actionnaires, il convient de créer un nouveau siège d'administrateur pour le SIPPAREC. Dans ces conditions, le futur Conseil d'administration sera composé de dix administrateurs.

L'évolution du capital social de la SPL UniGéo sera donc la suivante. Je vous laisse regarder le tableau de plus près. Vous voyez bien qu'il y a une augmentation du capital sur la situation future. Est Ensemble n'est pas au capital, mais à une place de censeur.

Il revient aux collectivités actionnaires de la SPL UniGéo d'agréer comme nouvel actionnaire de cette SPL la commune de Romainville, au terme de l'article L225-19 du Code de commerce de l'article 9.1 des statuts d'UniGéo. L'Assemblée générale extraordinaire sur le rapport du Conseil d'administration est seule compétente pour décider l'augmentation du capital.

En outre, conformément à l'article L1524-1 du CGCT, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

De ce fait, avant la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire, chaque collectivité actionnaire doit délibérer afin d'acter son approbation quant à la future modification du capital et de permettre à ses représentants de voter dans les instances décisionnaires de la SPL.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'intégration de la commune de Romainville dans le Conseil d'administration de la SPL UniGéo à travers une augmentation du capital social à hauteur de 200 000 euros, d'approuver la modification des statuts d'UniGéo qui en résulte, et d'autoriser le représentant de la commune à voter la modification des statuts lors de la prochaine Assemblée générale extraordinaire d'UniGéo. Merci de m'avoir écouté.

M. le Maire - Avis de la troisième commission : favorable. Merci

Y a-t-il des remarques ou des oppositions ? Vous ne votez pas, Monsieur AMIMAR, puisque vous êtes membre d'UniGéo, avec Madame LEHEMBRE, Madame PELE, Monsieur...

M. CARVALHINHO - Déport également.

M. le Maire - Déport également. Donc, quatre déports. Pas d'opposition ni d'abstention ? C'est donc adopté.

N° 37 Approbation du rapport des administrateurs de ma commune pour l'exercice 2022 de la SPL Ensemble

M. le Maire - Note 37, Monsieur LOISEAU ?

M. LOISEAU - Oui, on est dans la même configuration, mais là, en gros, on est sur le rapport de la SPL Ensemble pour l'exercice 2022. Donc, conformément aux règles budgétaires et à la réglementation en vigueur, nous avons les principales activités qui sont dans le rapport d'activité qui vous est donné en pièce jointe, avec notamment pour la commune de Pantin, la ZAC de l'écoquartier Pantin Quatre-Chemins, et l'étude et la conception de l'équipement Antenne jeunesse, la Micro-Folie, auquel nous sommes ici tous attachés. La SPL Ensemble présente un résultat net comptable de 2 890 euros en 2022.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce rapport annuel porté à la connaissance de tous les Conseillers municipaux.

M. le Maire - Merci.

Avis de la première commission : favorable.

Il y a Bertrand KERN, moi-même, Mathieu MONOT, il n'est pas là, mais celui qui a son pouvoir, Salim DIDANE et Franck TIKRY qui ne votent pas ce rapport... Je ne l'avais pas, mais oui, toi, tu es pour Est Ensemble... Ils ne m'ont mis que les administrateurs Pantinois.

Et Julie ROSENCZWEIG, qui est administratrice pour Est Ensemble, ne vote pas cette délibération. Et Nadia AZOUG, elle est à la SEMIP, elle n'est pas à la SPL. Je crois qu'elle n'est pas à la SPL. Tu es la seule Julie pour Est Ensemble ? Si le deuxième c'est Laurent BARON, c'est ça.

Donc pas d'opposition ? Abstention de Monsieur CARVALHINHO.

N° 38 Approbation du rapport des administrateurs de la commune pour l'exercice 2022 de la SEMIP

M. le Maire - Note 38, Monsieur LOISEAU ?

M. LOISEAU - Oui. Merci Monsieur le Maire. Dans la continuité, il s'agit donc du rapport des administrateurs de la commune sur l'exercice 2022, mais cette fois-ci pour la SEMIP, avec les opérations d'aménagement que vous connaissez tous autour de la table, à savoir la ZAC des Grands Moulins, la ZAC du centre-ville, la ZAC du Port, le terrain ASPTT Les Pantinoises, ou encore les études urbaines du secteur de Pantin-Ourcq, et enfin, les opérations de maîtrise d'ouvrage, de construction et de promotion telles qu'on les a connues à la Dynamo.

Le résultat net après impôts et intéressement de la SEMIP pour l'exercice 2022 s'élève à un 1 212 891 euros, contre les 584 412 euros de l'exercice précédent.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Il y a moi-même qui ne vote pas, Mathieu MONOT pour celui que porte son pouvoir, Nathalie BERLU pour celui ou celle qui porte le pouvoir, Nadia AZOUG, idem. Salim DIDANE et Franck TIKRY.

Des remarques ? Abstentions ? Une abstention. Adopté.

N° 39 Modification de la participation au capital de la SEMIP par le rachat d'actions de la société Eiffage Énergie Systèmes

M. le Maire - Note 39, Monsieur LOISEAU.

M. LOISEAU - C'est la récurrente, un peu comme mon cher collègue AMELLA, j'ai une récurrente sur la SEMIP et les rachats de parts. Et là, cette fois-ci, il s'agit tout simplement de racheter les parts d'Eiffage Énergie Systèmes à hauteur de 32 000 euros. Donc, d'autoriser la commune à se porter acquéreur de ces 2 000 parts et d'inscrire les dépenses correspondantes au budget d'investissement.

M. le Maire - Avis de la première commission : favorable.

Là, même vote pour Messieurs, Mesdames KERN, MONOT, AZOUG, DIDANE, BERLU et TIKRY.

Vous vous abstenez ? Il s'agit de toiletter l'actionnariat de la SEMIP

M. CARVALHINO – Je m'abstiens.

M. le Maire - Oh là. Donc, c'est adopté avec une abstention de Monsieur CARVALHINHO.

N° 40 Cession à la société Brooklyn Co-Invest d'un terrain issu de l'ancien « site Efferis » pour réaliser l'opération des « Grandes Serres »

M. le Maire - Nous avons ensuite cinq délibérations sur le projet des Grandes Serres.

La première, il s'agit de vendre à Brooklyn Co-Invest un terrain issu de l'ancien site Efferis pour l'opération des Grandes Serres, pour un montant de 10,8 millions qui est inscrit au budget. Je ne vous raconte pas le projet. Vous l'avez vu, il a été présenté ici, etc.

Donc, il vous est demandé d'approuver la cession du lot A du plan ci-annexé de 3 334 m² pour un montant de 10,8 millions TTC, de dire que le surplus, lot B du plan ci-annexé, d'une superficie de 962 m² reste la propriété de la commune, en vue du premier tronçon d'une voirie nouvelle et de m'autoriser à signer l'acte.

Avis de la troisième commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, sur les près de 11 millions d'euros que la ville va toucher, parce qu'on vend quand même un terrain, ce n'est quand même pas rien, surtout à cet endroit-là, moi, je vais m'abstenir, mais qu'est-ce que vous allez faire par la suite quand vous allez encaisser ?

M. le Maire - Je vous rappelle que c'est au budget, Monsieur CARVALHINHO, et que donc, ça faisait partie des recettes d'investissement dont nous avons besoin pour équilibrer nos dépenses d'investissement.

M. CARVALHINHO - Donc, vous confirmez que vous vendez pour équilibrer.

M. le Maire - Mais non, parce que c'est un projet avec lequel nous sommes d'accord, qui va amener de l'emploi à Pantin. Il y a l'AREP qui vient. Je ne sais pas si vous connaissez. C'est l'agence d'architecture de la SNCF, qui va arriver avec 1 500 personnes qui vont venir travailler là. Donc, c'est pour Pantin, ne vous en déplaît, la preuve de son dynamisme.

Pas d'autres remarques ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Une abstention. C'est donc adopté.

N° 41 Avenant N° 3 à la promesse de vente liant la société Brooklyn Co-Invest et la commune portant sur l'acquisition par la commune des emprises foncières nécessaires à la création d'une voie nouvelle entre le chemin latéral au chemin de fer et la rue Louis-Nadot

M. le Maire - Ensuite, nous avons la note 41, qui est un avenant à la promesse de vente. En fait, pour des raisons économiques de pré-commercialisation, qui n'étaient pas une condition sur le montage initial, l'opération étant lancée en blanc, en amont du lancement des travaux, ces derniers ont été décalés jusqu'au 31 décembre 2024.

L'avenant que vous avez visé donc à mettre à jour ce calendrier foncier au regard du calendrier optionnel et de la commercialisation au cours de la première tranche. Il s'agit de racheter pour 720 000 euros le bout qui nous manque pour faire la voie nouvelle qui là par contre, appartient à Brooklyn Co-Invest.

Avis de la troisième commission : favorable.

Des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention. Le projet est adopté.

N° 42 Avenant N° 1 à la Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) des Grandes Serres

M. le Maire - Ensuite, la note 42. Il s'agit d'un avenant au Projet Urbain Partenarial de PUP des Grandes Serres.

Le montant de la participation de l'opérateur au programme de voirie est détaillé comme suit. 1 120 000 pour la voie nouvelle, 1 250 000 pour le chemin latéral au chemin de fer, qui va donc être complètement refait, 1 450 000 pour le chemin latéral du chemin de fer entre la voie nouvelle et la rue du Cheval Blanc, 1 200 000 pour réaménager la rue du Cheval Blanc, 1 360 000 pour réaménager la rue Louis-Nadot. Cette participation s'élève donc à 6,3 millions TTC sur un montant total de travaux d'espaces publics estimé à 8 393 500 euros.

Ensuite, cet avenant permet de prendre en compte les modifications calendaires : démarrage des travaux préalables en novembre 2023, les démolitions, les travaux tous corps d'état, juillet 2024, terrassement, juillet 2024-février 2025, superstructure, février 2025-mai 2025, façades entre mai et décembre 2025, les corps d'état techniques et architecturaux mai 2025- mai 2026, VRD Espaces verts, décembre 2025-juillet 2026 et achèvement en juillet 2026.

Ce qui veut dire la livraison prévisionnelle de la rue Louis-Nadot refaite fin 2026, la rue du Cheval Blanc fin 2027, la rue du chemin latéral au chemin de fer en 2028 et la voie nouvelle en 2028.

Il vous est donc demandé d'approuver ce projet d'avenant, de m'autoriser à signer les actes et les avenants.

Avis de la troisième commission : favorable.

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ? Une abstention. Le projet est adopté.

N° 43 Avenant N° 1 à la Convention tripartite relative à l'occupation privative du domaine public en vue de l'aménagement d'une passerelle en surplomb et sur le domaine public des Villes de Paris et de Pantin, dite « Passerelle des Grandes Serres »

M. le Maire - Ensuite, vous savez que, suite à une concertation avec la copropriété du Bord de l'eau, nous avons quelque peu décalé la passerelle qui va être faite. J'ai fait voter cette copropriété qui, à l'unanimité, a voté pour le nouveau positionnement de la passerelle. Donc, nous sommes obligés de redélibérer pour le 43 et le 44.

La note 43, cela permet de faire décoller la passerelle, c'est-à-dire qu'ils puissent utiliser le domaine public de la Ville de Paris qui est sur les bords du canal et de la faire atterrir de l'autre côté.

N° 44 Avenant N° 1 à la Convention d'autorisation d'occupation, de surplomb et de superposition d'affectation du domaine public fluvial de la commune de Paris

La note 44, c'est pour être partie prenante à la Convention d'occupation, de surplomb et de superposition d'affectation du domaine public fluvial. C'est-à-dire que c'est la passerelle qui est au-dessus. Il faut une

51/58

Convention d'occupation pour pouvoir le faire.

Pour ces notes 43 et 44, il vous est demandé d'approuver l'avenant N° 1 et de m'autoriser à les signer, sachant qu'il s'agit simplement de modifier le début et l'arrivée de la passerelle et le surplomb où elle passera.

Avis Troisième commission sur ces deux délibérations : favorable.

Monsieur CARVALHINHO ?

M. CARVALHINHO - Monsieur le Maire, chers collègues, vous faites des modifications, mais je me rends compte qu'elle ne sera pas praticable toujours pour les cyclistes, cette passerelle.

M. le Maire - Si.

M. CARVALHINHO - Je crois qu'il y aura une sorte de montée, mais pied à terre, qui prendra du temps. Ensuite, l'autre chose, comme c'est une passerelle qui va être un peu, entre guillemets, « privée », en gros, est-ce que vous avez des garanties, surtout ce qui est garantie en matière d'entretien, au niveau des interventions dessus ? Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

Après, je trouve cela dommage qu'à l'heure actuelle, on ne profite pas d'avoir quelque chose où l'on pourrait justement, ce n'est pas le cas sur une autre passerelle, sur le canal de l'Ourcq, entre le quai de l'Aisne et le quai de l'Ourcq, où la cohabitation piétons-vélos est assez compliquée.

Mais, je pense que là, peut-être qu'on avait l'occasion de faire en sorte que ce soit une passerelle modèle piétons-vélos, alors que là, on pourra monter son vélo, mais pied à terre, etc. Ça paraît assez compliqué.

Et puis surtout, je vous le dis, pourtant, vous connaissez ma famille politique, mais, comment peut-on être rassuré par quelque chose où on ne va pas tellement avoir la main dessus alors que c'est quand même une passerelle qui va être très utile pour l'ensemble des habitants ? Je vous remercie de vos réponses.

M. le Maire - Je suis un peu surpris de votre positionnement. Je vous encourage à aller voir la copropriété, leur dire que vous voulez une rampe de plus de 30 ou 40 mètres de long sous leurs fenêtres, de manière que les vélos puissent passer directement, et de dire que la Ville de Pantin serait sans doute obligée d'abandonner son projet d'espaces verts de l'autre rive, parce qu'il faudrait une rampe qui ferait plusieurs dizaines de mètres de long. Voilà.

Cela voudrait dire qu'il faudrait qu'on ait une passerelle qui commence, vous voyez, au niveau de la descente où il y a l'arbre que j'avais planté avec Monsieur ISABET pour la mémoire de Charles DE GAULLE, vous savez ?

Il faudrait que cela monte là et que cela monte tout doucement. Donc non, je vous le dis, dans la concertation, il y avait une opposition formelle à ce qu'il y ait une rampe de plusieurs dizaines de mètres de long qui vienne se déployer en parallèle du mail Charles DE GAULLE. Donc, je vous le dis, c'est une position qui, à mon avis, ne rencontrerait pas son écho.

La deuxième chose, on a une convention qui nous lie avec Brooklyn Co-Invest, qui prévoit effectivement l'entretien, etc. De toute façon, comme ils restent propriétaires des bureaux qu'ils vont faire et qu'ils ont besoin d'avoir cette passerelle pour commercialiser ces bureaux, soyez sûrs qu'ils vont l'entretenir parce qu'autrement, les entreprises et les commerces qui vont occuper ce site vont beaucoup s'en plaindre.

Enfin, ça nous revient au bout de 18 ans. Enfin, sur le projet architectural, j'étais associé au choix de la passerelle et je peux vous dire qu'elle est très élégante et qu'elle est très belle, beaucoup plus jolie que celle de Bobigny, Voilà, elle sera très belle.

Donc, sur cette dernière délibération, est-ce qu'il y a des avis contre ? Des abstentions ? Une abstention. C'est donc adopté.

N° 45 Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire - Je vous demande de prendre acte que je vous ai communiqué les décisions prises par le Maire en fonction des articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités locales.

Nous avons trois vœux. Le premier a été une coproduction entre la majorité municipale et l'élu de Nous sommes Pantin, Yazid ARIFI, qui normalement aurait dû la présenter ce soir, mais il a eu une urgence familiale, donc je vais la présenter à sa place.

Le mois de septembre 2023 a été endeuillé par les catastrophes naturelles à l'ampleur inédite qui se sont abattues sur l'Afrique du Nord. Le 8 septembre dernier, le Maroc a enregistré le séisme le plus puissant de son histoire dans la Région de Marrakech, qui a provoqué à ce jour la mort de plus de 3 000 personnes et la destruction intégrale de nombreux villages et d'éléments constitutifs du patrimoine de l'humanité. Des dizaines de milliers de personnes y sont aujourd'hui en situation de détresse absolue et attendent d'être relogées.

À peine quelques heures plus tard, c'est la Libye qui était victime de l'ouragan dévastateur Daniel, qui a atteint ses côtes le 10 septembre et a ravagé la ville de Dema, dont les barrages se sont effondrés, provoquant la mort de plus de 11 000 personnes et la disparition de 6 000 autres, outre la dévastation totale de la ville.

Ces drames nous attristent autant qu'ils nous obligent. D'ores et déjà, de nombreuses collectivités locales, dont Pantin, qui a voté ce jour une aide exceptionnelle de 10 000 euros pour les victimes du Maroc et en Libye, et associations humanitaires du pays se sont mobilisées pour venir en aide aux sinistrés, en particulier au Maroc.

Nous nous félicitons de cet élan humaniste et appelons à ce qu'il s'inscrive dans la durée, tant l'effort de reconstruction dans les deux pays sera long et coûteux. Nous exhortons en particulier les gouvernements européens à se tenir aux côtés des gouvernements marocains et libyens, et à leur offrir tout le soutien nécessaire.

Par ailleurs, ces drames font tristement écho au sort des 11 000 exilés arrivés depuis les côtes africaines sur l'île italienne de Lampedusa au cours de la semaine du 18 septembre. Ces milliers de personnes fuyant la misère et la mort, fruits du changement climatique, du libre-échange et des guerres menées en Afrique, se retrouvent une nouvelle fois au centre d'un bras de fer entre les gouvernements européens décidés à ne pas leur venir en aide.

La Méditerranée est devenue au cours des dernières années le cimetière que l'on sait, emportant près de 26 000 personnes en quête d'asile depuis 2014. Il nous semble donc urgent que les gouvernements des deux rives redoublent d'efforts pour construire une perspective politique commune qui permette la préservation de la vie, le respect de la dignité des exilés et l'établissement d'un rapport Nord-Sud plus égalitaire et plus respectueux des intérêts des peuples du Sud global.

Nous vous proposons le vote de ce vœu. S'il n'y a pas d'intervention, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Monsieur CARVALHINHO. Je vous en remercie.

M. CARVALHINHO - Je peux vous dire pourquoi ?

M. le Maire - On imagine.

M. CARVALHINHO - Non, je vais vous dire pourquoi.

M. le Maire - Allez-y.

M. CARVALHINHO - Je vous remercie. En fait, je suis plutôt à 90 % pour votre vœu, mais je trouve que d'avoir mêlé « les gouvernements européens décidés à ne pas leur venir en aide », cela me dérange de dire cela parce qu'il y a quand même des gouverneurs...

M. le Maire - C'est quand même vrai pour la Hongrie et la Pologne jusqu'à dimanche.

M. CARVALHINHO - Peut-être pour certains pays européens, mais je pense qu'il ne faut pas mettre tous les Européens dans le même panier.

M. le Maire - Je ne le lis pas comme ça.

M. CARVALHINHO - Je pense qu'il y a cette phrase, je pense qu'en gros, on doit croire en l'Europe. Il y a les élections européennes qui arrivent. Moi, c'est quelque chose, c'est pour cela que je voulais vraiment vous dire pourquoi je m'abstiens. Sinon, tout le reste, sur la première partie, sincèrement, je ne vois pas en quoi on ne peut pas voter, mais voilà, quand il y a des choses comme ça...

M. le Maire - On enregistre votre abstention, Monsieur le Conseiller municipal.

M. CARVALHINHO - C'est pour cela que je ne peux pas voter ce vœu qui est trop politisé et c'est dommage de dire...

M. le Maire - Ensuite, vous avez un deuxième vœu qui concerne les Sept Arpents et l'Îlot 27, où j'ai engagé une bataille qui, j'espère, sera fructueuse. Je n'en sais rien. J'ai même rencontré la Secrétaire d'État à la politique de la Ville pas plus tard que lundi matin, avec Leïla, donc, je propose que Leïla, qui est chargée de la politique de la Ville, nous présente ce vœu.

Mme SLIMANE - Le Conseil municipal de Pantin s'exprime collectivement et fermement contre la sortie de la géographie prioritaire et du dispositif Quartier prioritaire de la politique de la Ville des Sept Arpents et de l'Îlot 27, une mesure qui n'est ni acceptable ni en phase avec la réalité du terrain et des conditions de vie des habitants de ces quartiers.

La géographie d'intervention, de la politique de la Ville est en cours de redéfinition par le gouvernement en vue des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030 qui devraient être signés d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Dans ce contexte, il est envisagé la sortie de la géographie prioritaire du quartier des Sept Arpents et de l'Îlot 27. L'unique argument qui est opposé est celui de l'augmentation du revenu médian, passant de 14 000 euros par personne par an en 2013 à 17 000 euros en 2019. Il justifierait à lui seul d'impacter les 6 700 personnes qui vivent aujourd'hui dans ces quartiers.

L'utilisation du seul critère de revenu fiscal pour fonder cette décision est largement insuffisante, car il gomme complètement les grandes poches de pauvreté bien présentes à l'échelle infra-quartier. Ces dernières requièrent plus que jamais un accompagnement par la politique de la Ville, en complément des actions de droit commun réalisées par Pantin. Au-delà du revenu fiscal médian, la paupérisation de ce quartier est réelle et peut se caractériser de beaucoup d'autres façons.

Les chiffres du revenu médian cachent en effet des écarts importants entre une population précarisée vivant dans le parc social ancien ou privé indigne et une population relativement aisée vivant dans les secteurs, pavillons ou immeubles fortement valorisés au sein du marché immobilier du secteur.

Sur les quartiers les plus en souffrance, comme l'Îlot 27, on dénombre une hausse des familles suivies par le pôle social de la Ville, 26 % des enfants du quartier considérés comme vulnérables au sein de l'IRIS et une part des demandeurs d'emploi de longue durée de 35 %, 30 % en moyenne sur les QPV de la Métropole du Grand Paris et 18 % de salariés en emplois précaires.

Par ailleurs, les données INSEE utilisées à l'appui de cette décision sont anciennes et datent de l'avant-crise sanitaire. Or, nous savons aujourd'hui combien les conséquences de la crise sanitaire ont été majeures pour certains Pantinois habitant dans ces QPV. Il suffit de citer un simple indicateur. Le nombre de bénéficiaires dans les associations caritatives de la Ville a été multiplié par trois depuis 2020.

À cela s'ajoutent encore les conséquences de la crise économique que nous traversons et la réalité d'une inflation particulièrement dure qui vient fragiliser les habitants de ce quartier, alors même qu'ils attestent déjà d'un taux de pauvreté de 28 %, soit dix points supérieurs à celui de la Métropole du Grand Paris.

Ce quartier, historiquement marqué par les trafics de drogue, est également, depuis septembre 2021, la cible de trafics de cigarettes à la sauvette qui drainent des individus opportunistes et parfois violents, pour lesquels les réponses policières sont largement insuffisantes, les réponses judiciaires quasi inexistantes et les réponses sociales invisibles.

Enfin, un autre indicateur montre combien ces quartiers ont besoin d'une action forte de l'État. Les secteurs actuellement en QPV à Pantin ont été les plus exposés aux violences urbaines de juin dernier. Sur les 31 commerces dégradés entre le 27 juin et le 2 juillet, 30 sont en zone QPV et 16 d'entre eux sont situés dans le quartier Hoche, Sept Arpents et l'Îlot 27.

Il serait donc incompréhensible, tant pour les élus locaux que pour les acteurs de terrain, qu'au lendemain de ces violences, le gouvernement fasse le choix de sortir ces quartiers de la géographie prioritaire, quand ces mêmes quartiers ont été les premiers touchés et victimes de violences urbaines. Concrètement, la perte de la labellisation Quartier Prioritaire de la Ville pour les Sept Arpents et l'Îlot 27 serait très lourde de conséquences pour les politiques publiques et surtout pour les habitants de ces quartiers.

Des incertitudes sur le devenir de deux projets ANRU qui traitent de la requalification des Sept Arpents et du réaménagement de l'Îlot 27, échelonnés jusqu'en 2030, ces projets cumulent plus de 37 millions d'euros d'aides d'État conditionnées à la géographie prioritaire. Il est incompréhensible et absurde d'acter une sortie de la géographie prioritaire alors que le programme de rénovation urbaine démarre à peine.

La fin du programme de réussite éducative, soit 50 000 euros de manque à gagner. À noter que 78 enfants et adolescents du quartier de 2 à 16 ans ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif et psychosocial en 2022. La mise en péril du classement en réseau d'éducation prioritaire REP de l'école maternelle Eugénie-Cotton.

M. le Maire - Je me permets de l'interrompre. La secrétaire d'État à la politique de la Ville nous a confirmé qu'ils allaient calquer les réseaux REP et politiques de la Ville et que donc, on perdrait cette qualification, et donc la TPS.

Mme SLIMANE - Et donc, la possible disparition en effet d'une classe de TPS. La perte également de l'agrément Centre social pour la Maison de quartier Mairie Ourcq, 11 500 euros de subvention CAF annuelle. La fin d'aide financière pour les associations ou entreprises qui s'appuient sur les contrats de ville et les appels à projets pour financer leur action.

La fin de la TVA réduite pour les travaux de rénovation urbaine à 5,5, ce qui alourdirait le coût des travaux sur des opérations de logement déjà fragilisées par un contexte du secteur logement incertain actuellement, et la fin de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui permet de soutenir financièrement des actions de proximité des bailleurs sociaux en direction des habitants, soit plus de 430 000 euros pour les bailleurs Pantin Habitat et 1001 Vies Habitat présents sur le quartier, et plus de 170 000 euros de pertes sèches liées au reversement de la TFPB pour la Ville de Pantin. Enfin, la Ville prévoit une perte de 110 000 euros de DSU par an.

Le Conseil municipal en appelle donc au soutien de l'État pour éviter à tout prix une sortie des Sept Arpents et de l'Îlot 27 de la géographie prioritaire et garantir le maintien des moyens d'action auprès des habitants de ce quartier.

M. le Maire - Merci. Ce serait bien qu'il y ait une unanimité du Conseil municipal sur cette question, parce que c'est particulièrement grave et incompréhensible. On commence le projet de renouvellement urbain et on nous sort de Quartier Politique de la Ville.

C'est complètement incohérent, tout ça, parce qu'il y a eu, notamment sur les Sept Arpents, quelques copropriétés qui se sont redressées et qui ont donc vu arriver des personnes à un revenu moyen un peu plus élevé, qui fait sortir du plafond. C'est incompréhensible.

S'il n'y a pas d'intervention... Alice ?

Mme NICOLLET - Merci, Monsieur le Maire. Le contexte économique et social dans lequel se trouve la France est désastreux. 5 % d'inflation en moyenne en 2023, avec un pic à 6 % en début d'année. Réformes gouvernementales effectuées ou à venir telles que la réforme chômage, la réforme des retraites, la réforme du RSA. Nous observons et continuerons à observer pour les mois, voire les années à venir, une paupérisation des classes moyennes, une précarisation toujours plus grande des plus pauvres, de ceux qui ne sont rien, comme dirait l'autre.

Cette tendance à la paupérisation de la classe moyenne et de la classe dite populaire se renforce depuis le Covid. Il est donc ubuesque de choisir des statistiques bases qui datent de 2019 pour statuer aujourd'hui sur la géographie prioritaire des territoires à Pantin et ailleurs. Les indicateurs de bonne santé économique des ménages sont multiples et complémentaires et comme il est écrit dans le vœu, se baser uniquement sur le revenu médian est réducteur, insuffisant et dissimule des situations diverses plurielles des habitantes et habitants du quartier de l'Îlot 27 et des Sept Arpents.

Il faudrait donc considérer les chiffres tels que les pourcentages des ménages pauvres, des demandeurs d'emploi de longue durée, de la part de logements sociaux, et j'en passe. Les effets d'une sortie de la catégorisation Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville ou QPV sont listés dans le vœu et ont été rappelés par Leïla juste avant moi. La baisse des dotations de l'État auprès des communes, la désertification des services publics dans les quartiers les plus populaires, soit ceux qui en ont plus besoin, la renégociation d'un contrat de ville qui tarde.

Tout cela n'augure aucune amélioration pour les habitantes et habitants de ces quartiers qui sont toujours plus laissés à l'abandon. Au lendemain des émeutes urbaines qui ont rappelé le manque criant d'investissement pour un maintien des services publics de qualité, ainsi qu'un meilleur accompagnement

et un meilleur dialogue avec les habitants, ce choix possible à venir de l'État de sortir les quartiers Îlot 27 et Sept Arpents est violent et inadapté aux besoins des habitantes et habitants.

Pour toutes ces raisons et sans surprise, nous voterons favorablement le vœu proposé par le Maire et interpellons à vos côtés l'État afin de maintenir les quartiers Îlot 27 et Sept Arpents dans les géographies prioritaires de la politique de la Ville.

M. le Maire - Merci. Pas d'autres interventions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Vous votez, Monsieur CARVALHINHO ? Très bien. On vous en remercie. Unanimité.

Enfin, dernier vœu présenté par Monsieur Salim DIDANE au nom de la majorité municipale, sur le Territoire zéro chômeur. Monsieur DIDANE ?

M. DIDANE - La Ville de Pantin s'est impliquée dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée pour la déployer dans le quartier des Quatre-Chemins, quartier qui connaît un fort taux de chômage, avec une population fortement paupérisée et qui fait l'objet d'une priorité pour l'équipe municipale dans la conduite de son mandat.

Le démarrage de l'expérimentation s'est fait progressivement et déjà, la ville constate une croissance importante des personnes privées d'emploi qui poussent la porte de notre entreprise à but d'emploi, Pantin Activités Métiers. Après quelques mois de démarrage, c'est une véritable satisfaction pour l'équipe municipale. Le pari de la collectivité de partager la conviction que nul n'est inemployable, qu'investir dans le droit à l'emploi, c'est faire un investissement efficace, tant d'un point de vue social qu'économique.

C'est dans ce sens que la collectivité investit pour la réussite de cette expérimentation aux côtés de l'EPT Est Ensemble, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et de l'État. L'annonce cet été d'une baisse de la contribution destinée à financer les emplois créés dans les territoires zéro chômeur de longue durée à partir du 1er octobre constitue une première inquiétude sur la volonté de l'État de maintenir les règles du jeu telles qu'elles étaient prévues initialement.

Aussi, une nouvelle inquiétude est arrivée à l'annonce de l'enveloppe allouée à l'expérimentation dans le cadre du projet de loi de finances 2024, à savoir 69 millions d'euros pour les acteurs engagés dans l'expérimentation, dont la Ville de Pantin, comme pour les autres acteurs des 58 autres territoires.

Ces moyens sont insuffisants. Ils reviennent à geler l'expérimentation en mettant à mal l'un des principes fondamentaux...

M. le Maire - Donnez-lui de l'eau.

M. DIDANE - Ils me laissent mourir, mes voisins. Ce n'est plus que c'était les socialistes [rires].

M. le Maire - Le problème, c'est qu'à ta droite et à ta gauche, ce ne sont pas des socialistes [rires].

M. DIDANE - Tout s'explique.

M. le Maire - C'est une citoyenne et une radicale de gauche. Je suis désolé [rires].

M. DIDANE - Tout s'explique. Concrètement, sans hausse du budget, pratiquement aucune embauche supplémentaire n'est possible dans aucun des 58 territoires habilités. A fortiori sans hausse du budget, la perspective d'habilitation des territoires supplémentaires est totalement irréaliste, alors que l'engagement avait été pris de ne laisser aucun territoire prêt au bord du chemin et que plusieurs dizaines de territoires se préparent pour expérimenter la mise en œuvre du droit à l'emploi.

Dès lors, comment comprendre ce coup d'arrêt mis à Territoire zéro chômeur de longue durée alors que le Président de la République s'est engagé par écrit à allouer les moyens nécessaires aux acteurs tout au long de l'expérimentation, que le gouvernement porte l'objectif du plein-emploi, que l'expérimentation fait ses preuves dans les territoires telle qu'elle inspire nombre d'acteurs et de gouvernements bien au-delà de nos frontières.

Ainsi, considérant l'objectif du Président de la République de ramener le taux de chômage sous la barre des 5 % d'ici quatre ans, considérant les quelque deux millions et demi de personnes actuellement privées d'emploi, considérant l'accroissement des inégalités et la paupérisation grandissante d'une partie de la population touchée de plein fouet par les problématiques d'inflation et d'érosion du pouvoir d'achat.

Considérant l'importance des politiques d'insertion et de retour à l'emploi comme outil de lutte contre ces mêmes processus d'appauvrissement et de précarisation, considérant enfin la pertinence économique, sociale et territoriale du projet Territoire zéro chômeur de longue durée depuis son lancement en 2016, avec pour preuve l'habilitation de 58 territoires, la volonté d'une centaine d'autres de s'engager dans l'expérimentation, la sortie de la prévention de l'emploi durable de 3 600 personnes et la volonté exprimée par d'autres pays de l'Union européenne, Belgique, Allemagne, Italie, Autriche d'en dupliquer le modèle.

Pour toutes ces raisons, en cohérence avec la position explicitée officiellement le 2 octobre 2023 par les membres fondateurs et partenaires de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, la Ville de Pantin, impliquée dans l'expérimentation, demande au ministre du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion d'abonder de 20 millions d'euros l'enveloppe allouée à l'expérimentation pour 2024.

Seuls ces moyens supplémentaires sont de nature à garantir aux acteurs de l'expérimentation les moyens nécessaires à l'application de la loi que le Parlement a voté à l'unanimité en 2020.

M. le Maire - Merci. Des remarques, des prises de parole ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité.

Notre séance est terminée. Nous nous retrouverons avant les vacances de fin d'année de Noël pour le vote du budget. Merci à vous et bonne fin de soirée.

La séance est levée.

Le secrétaire

M. François BIRBES



Le Président

M. Bertrand KERN

